

l'Homme & l'Oiseau



Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux



1^{er} trimestre 2017
95^{ème} année

P301082



Le Butor étoilé

Centres de Revalidation, bilan 2016

Les dérives de la chasse en Wallonie (2)

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

(LRBPO ASBL)



Fondée par la Marquise de Pierre en 1922, les statuts ont été publiés pour la première fois au Moniteur belge le 15 mai 1937.

Siège social, bureaux, boutique verte :
rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles.

Siège pour la Wallonie : Jalna, Heure-en-Famenne.

N° d'entreprise : 0414 132 194

TVA : BE 0414 132 194

Tél. : 02 521 28 50

protection.oiseaux@birdprotection.be

www.protectiondesoiseaux.be

Cotisations 2017

Aidez les oiseaux et la biodiversité, devenez membre pour moins de 1,70 € par mois.

FORMAT PAPIER

Membre adhérent : 22 €

Membre étranger : 30 €

Membre protecteur : 32 €

Membre donateur : 62 € *

Membre à vie : 1.250 € *

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Membre adhérent : 20 €

Membre étranger : 20 €

Membre protecteur : 30 €

Membre donateur : 60 € *

Membre à vie : 1.250 € *

* Donne droit à une déduction fiscale de 40 €.

Tous les membres reçoivent une réduction de 10 % sur les achats à notre boutique verte.

Une attestation de déduction fiscale est délivrée pour tous dons de 40 € et plus.

Compte CCP : BE43 0000 2965 3001 (BIC : BPOTBEB1)

Président : Jean-Claude Beaumont, av. E. Solvay, 26 - 1310 La Hulpe • beaumont@skynet.be

Vice-président / Trésorier : Michel David, rue de Lesterny, 26 - 6953 Forrières • michel.david@topbd.be

Directeur : Corentin Rousseau, rue de Veeweyde, 43-45 • 1070 Bruxelles • corentin.rousseau@birdprotection.be

Centre de Revalidation pour la Faune Sauvage (CROH - CREAVES)

La Ligue a créé, en 1979, un réseau de centres d'accueil et de soins pour la faune sauvage en détresse qu'elle coordonne et soutient avec l'aide des autorités régionales.

La Ligue gère particulièrement le seul Centre de la Région Bruxelles-capitale.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

Centre Nature Jalna

Propriété de notre association, il est situé à Heure-en-Famenne, dans une réserve naturelle de 16 ha. Il accueille des écoles, des groupes, des familles pour des séjours (logement et restauration) dirigés vers la découverte de la nature. Diverses animations sont proposées.

Renseignements : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER

JALNA AU ♥ DE LA NATURE





Magali Thomas-Willem

- **Nom commun** : Butor étoilé
- **Nom latin** : *Butaurus stellaris*
- **Taille** : 80 cm
- **Statut** : Protégé en Belgique et dans toute l'Europe.

l'Homme & l'Oiseau

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

N° 1 janvier • février • mars 2017

Revue trimestrielle éditée par la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl. Elle entend mener le combat pour la protection de l'avifaune européenne, de la biodiversité et contre toutes les nuisances : chasse, tenderie, braconnage, pollutions diverses et législations douteuses. Elle entend aussi informer et sensibiliser, tout en créant et gérant des centres de soins et des refuges pour la faune sauvage.

Sommaire

EDITO	4
1922-2016 : 94 ANNÉES DE COMBATS	6
HOMME & OISEAU	10
NOUVELLES DE NOS RÉSERVES	14
SAUVER LA FORÊT DE BIALOWIEZA	16
VERS UNE PRIVATISATION DE LA FORÊT PUBLIQUE ?	22
CONSERVATION DE LA NATURE	23
NOTRE CENTRE NATURE	24
PELOUSES ET PRAIRIES NATURELLES	27
IN MEMORIAM	28
ACTION	30
BOUTIQUE VERTE	32
LA CHASSE EN QUESTION	34
COOPÉRATION ANIMALE	56
RECUEILLIR • SOIGNER • RELÂCHER	60

Rédacteur en chef :
Corentin Rousseau.

Comité de rédaction :
Michel David, Jean-Claude
Beaumont, Corentin Rousseau.

Mise en page : Jérôme Hallez.

Corrections : Elise Lonchay,
Michel David.

Réalisation : avec l'aide d'Actiris.

Impression : Corelio/Nevada-Nimifi.

Editeur responsable :
Jean-Claude Beaumont,
rue de Veeweyde 43
1070 Bruxelles.

**N'hésitez pas à vous inscrire
à notre newsletter :**
www.protectiondesoiseaux.be



**Suivez-nous sur
Facebook : Protection
des oiseaux - LRBPO**





95 ans
1922-2017
95 ans pour la biodiversité



NOUVEAU

Joint à cette revue, vous trouverez une pétition réalisée en collaboration avec l'association Gaïa, pour que la protection, le bien-être et la dignité des animaux, comme celle de ce Bouvreuil, soient inscrits dans la Constitution belge. Nous vous invitons à récolter de nombreuses signatures, merci pour eux !

De plus, avec ce premier numéro de l'année, vous avez découvert le programme d'activités de nos amis des Cercles Naturalistes de Belgique. Pour découvrir la nature, rien de tel que de participer à l'une de leurs activités !

Editorial

De qui se moque-t-on ?



Empêtrés jusqu'au cou dans les affaires, la plupart des partis politiques sont déboussolés ; Ils ne savent plus quoi faire pour détourner l'opinion publique de leur disfonctionnement et de leur manque d'éthique.

Ainsi, deux parlementaires wallons, le chef de groupe MR Pierre-Yves Jeholet et le député Jean-Luc Crucke ont demandé au Parlement wallon d'étudier la possibilité juridique d'opérer une distinction entre oiseaux protégés et ceux qui pourraient être capturés, via une méthode traditionnelle, pour satisfaire des amateurs d'oiseaux en cage. Ce n'est, ni plus ni moins, qu'un retour à la tenderie.

Tenderie que notre Ligue a combattu depuis sa création. Un combat de septante et un ans qui a abouti en 1972 et qui s'est prolongé à cause de dérogations électoralistes jusqu'en 1993. C'est à force de recours au Conseil d'État, déposés par notre association, que nous avons eu gain de cause.

Cette nouvelle tentative de restaurer la tenderie a fait dire à l'un de nos administrateurs que, depuis Henri 1^{er} l'Oiseleur (876-936), roi de Germanie, ces députés du MR n'ont vraiment pas évolué. Ils en sont encore, comme les chasseurs, sous l'ancien régime !

Ce sujet sensible a créé un tollé général parmi les défenseurs de l'environnement et aussi parmi certains ministres comme Carlo di Antonio et René Collin. Ce qui a amené les deux protagonistes à retirer leur projet.

Jean-Luc Crucke s'en est excusé : « *Je comprends la colère de tous ceux qui ne souhaitent pas que le débat sur la tenderie refasse surface. Je n'aurais jamais dû contresigner ce texte aujourd'hui retiré, mais assumer c'est aussi reconnaître son erreur ...* ».

Cette lamentable proposition prouve qu'il faut toujours être vigilant et qu'un combat gagné n'est jamais définitif surtout lorsque l'on voit la mentalité rétrograde de certains politiciens.

Alors que notre société est en crise, qu'il y a du pain sur la planche pour re-crédiibiliser le monde politique, n'y-a-t-il rien à faire d'autre de plus important pour nos concitoyens que de s'occuper de remettre en cause les lois sur la protection de la nature ?

Ceci est vrai aussi en matière de chasse. Notre ministre Collin veut détricoter nos lois en décidant de remettre certaines espèces dans la catégorie gibier (Héron, Cormoran, Blaireau etc...) et de ne plus tenir compte des avis du Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature (qu'il veut en outre supprimer). C'est un retour en arrière de plus de trente ans.

De qui se moque-t-on ?

Jean-Claude Beaumont, Président.

Les années 70

Dans la foulée de mai 68, un grand courant d'opinion enthousiaste et plein d'espérance voit le jour. Les jeunes, conscients que l'environnement qu'on leur a laissé est bien dégradé, prônent le retour à la nature et aux valeurs simples de la vie. Les années septante seront fortement imprégnées par cette vision, cet état d'esprit, cet intérêt croissant pour la nature. Les marées noires, les différents chocs pétroliers (1973, 1979) ne feront qu'accroître l'idée qu'il faudra changer notre façon de vivre.

Jean-Claude Beaumont

La décennie commence par l'année européenne de la nature. C'est vraiment le départ de ce changement de mentalité, l'année zéro de la protection de l'environnement. Les associations de protection de la nature sont devenues plus importantes et des ONG ont vu le jour (Les Amis de la Terre en 1969, Greenpeace en 1971, Jeunes et Nature en 1978). L'écologie politique apparaît. Henry David Thoreau (1817-1862) aux États-Unis, Élisée Reclus (1830-1905), René Dumont (1904-2001), Théodore Monod (1902-2000), Jean Rostand (1894-1997) en France sont les figures tutélaires du courant écologiste.

Les politiques ont suivi le mouvement, et les législations européennes et nationales concernant les atteintes contre l'environnement vont être de plus en plus contraignantes. La lutte antipollution s'intensifie et le concept de « pollueur-payeur » va apparaître pour la première fois. Les premiers ministères de l'environnement voient le jour : en France en 1971 (Robert Poujade) et en Belgique en 1973 (Jos De Saeger).

Du côté de la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux, le 21 décembre 1971, Monsieur Docclot ne cache pas son pessimisme dans une lettre à Armand Toussaint : « Sommes-nous des dupes ? Usant de la générosité de quelques dizaines de membres, nous nous efforçons de parer, au mieux, à la désinvolture coupable de l'État qui, lui, encaisse sans vergogne les droits qu'il perçoit sur la destruction des oiseaux. Il faut tout de même espérer qu'un sursaut de dignité se manifesterait dans le prochain gouvernement. »



Mais l'année suivante, le sursaut de dignité a eu lieu. Roger Arnhem nous raconte, en 1977, les fameux événements de juillet-août 1972 (288) : « Nous avons encore tous en mémoire ce prestigieux 1^{er} août 1972, date à laquelle parut au Moniteur belge le premier arrêté royal du 20 juillet sur la Protection des oiseaux et qui mettait fin à la tenderie aux filets en Belgique. Nous nous rappelons encore avec émotion le 1^{er} octobre 1972, splendide dimanche ensoleillé d'automne, consacré à la Journée Nationale

Ceux qui firent la Ligue...

Roger ARNHEM

(Ixelles 19 décembre 1925 – Brasschaat 13 avril 2006)



- Début des années soixante, il a collaboré intensivement à la première émission de la télévision flamande « *S.O.S. Natuur* » (communication de M. Verbruggen)
 - Collabore en 1965 à « *Natuur en Steedschoon* » pour l'étude : « *Protection des oiseaux et législation* ». Auteur de très nombreux articles, études, rapports dans le domaine de l'ornithologie et de la protection de l'avifaune, il collabore au « *Gerfaut* » de 1957 à 1970. Auteur du livre « *Oiseaux d'Europe* » en 1979 (253) (254), traduit en néerlandais et en allemand en 1980.
 - Président-fondateur du Comité de Coordination pour la Protection des Oiseaux – CCPO (1962-1975). Création officielle en avril 1965.
 - Président national de la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (1976-2003). Premier article dans le bulletin de la Ligue en 1965 (127). Direction et maquette (1976-1985) et éditeur responsable (1981-2003) des revues de la Ligue : « *L'Homme et l'Oiseau* » et « *Mens en Vogel* ».
 - Secrétaire adjoint faisant fonction (1977) puis Secrétaire (1979) de la section belge du Conseil International pour la Protection des Oiseaux – CIPO, Administrateur-fondateur du Fonds d'Intervention pour les Rapaces – FIR Belgique (1979) et Administrateur-fondateur d'Inter-Environnement (national) (1979).
 - Administrateur de 1975 à 2006, Secrétaire général en 1977, Vice-président de 1977 à 2001
- Commandant, pilote d'avion et d'hélicoptère à l'armée belge.
 - Editeur et rédacteur en chef de la première revue mensuelle d'aéronautique d'après-guerre en 1945: « *Pilote* » (273) (366).
 - Participe à deux expéditions scientifiques en Antarctique (1967 et 1969) (273).
 - Bagueur à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (1949-1970), il réorganise l'œuvre du baguage en 1958 (252). Chef du baguage pour la province d'Anvers (Station de Brasschaat) de 1964 à 1968 et auteur, avec son frère Jean Arnhem, du « *Guide du bagueur* » édité par le patrimoine de l'IRSNB en 1968, traduit en Italien en 1978 (365).

puis Président de la Société contre la cruauté envers les Animaux « *Veeweyde* » de 2001 jusqu'à son décès. Membre de l'Association Nationale des Sociétés de Protection Animale – ANSPA-NAVED (1982) et membre du Conseil National de la Protection Animale (CNPA-NC-DB).

- Expert CITES (Ministère de l'Agriculture) A.R. du 05/09/1996, et Président de la section « *animaux d'agrément* » du Conseil Supérieur du Bien-être Animal (1993).

- Reçoit l'Insigne d'or de la « *Deutscher Bund für Vogelschutz* » remis par son Président le Dr Claus König le 1^{er} octobre 1972 à Stuttgart (242), la « *Gouden Lepelaar* » (La Spatule d'or) de la « *Nederlandse Vereniging tot Bescherming van de Vogels* » (20 avril 1974), la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Nature au titre de

la Conservation de la Nature, remise à Paris à la Maison de l'UNESCO par la Ligue des Droits de l'Animal (18 octobre 1980) et enfin il est nommé Commandeur de l'Ordre de la Couronne, remis des mains du Prince Laurent en 2002.

« On n'imagine pas le nombre de lettres, de communications téléphoniques, de communiqués de presse, d'interviews, de participations aux débats publics, aux émissions de radio et de télévision, d'interventions auprès des autorités politiques et d'autres actions en faveur des oiseaux dont Roger Arnhem, parfait bilingue, fut l'infatigable auteur. Roger Arnhem est un de nos héros de la protection de la nature. On ne l'oubliera pas. »

Albert Demaret,
Ancien président d'Aves (364).

« Roger Arnhem a eu une influence importante sur moi ; j'avais mené avec lui une campagne intensive contre le commerce des oiseaux exotiques capturés à l'état sauvage dans les années 90. Je perds aussi un grand ami. C'est en partie grâce à lui que GAIA a pu commencer et que nous avons pu continuer à nous développer. Roger a toujours soutenu GAIA. Avec lui, j'ai vécu des moments d'action inoubliables, comme lorsque côte à côte nous avons sauvé, une nuit à Zaventem, style mission impossible, des milliers d'oiseaux victimes du commerce d'animaux sauvages. »

Michel Vandenbosch,
Président de GAIA.

« Dans notre pays la tenderie a été supprimée. Ce résultat a pu être obtenu grâce aux efforts conjugués des sociétés de conservation de la nature où Roger Arnhem et le CCPO ont joué un rôle déterminant »

André Rappe (1977) (107).



Roger Arnhem lors d'un voyage à Malte. (Archives LRBPO)

pour la Protection de la Nature, qui réunissait à Dinant une foule nombreuse de naturalistes enthousiastes : nous vivions ce jour-là un tournant dans l'histoire de la protection des oiseaux et une journée mémorable, car, pour la première fois depuis des centaines, les migrants pouvaient traverser notre ciel sans craindre la horde des tendeurs installés depuis la frontière allemande jusqu'à la frontière française, avec le seul souci de capturer un maximum d'oiseaux chanteurs de passage ou sédentaires. »

Des journées d'études ont été organisées, du 9 au 11 septembre 1977, par les principales associations de protection des oiseaux d'Europe de l'Ouest. Cela se passait à Mainz-Budenheim en Allemagne. Roger Arnhem y représentait la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux et la Belgique. Sa communication intitulée « La protection des oiseaux en Belgique : un exemple à suivre » explique la philosophie qui devrait être la nôtre pour obtenir sur le plan européen une totale protection des oiseaux migrants. Axée essentiellement sur la tenderie et la chasse, il cite les chiffres de capture d'oiseaux qui ont fortement baissé en 14 ans (de 12 à 20 millions d'oiseaux on est passé à 40.000), grâce à une information régulière décrivant les abus de la tenderie, à une collaboration étroite entre les sociétés naturalistes et zoophiles et grâce à une collaboration active sur le plan européen. En ce qui concerne la chasse, ici aussi la Belgique donne l'exemple. Des résultats positifs ont été obtenus en très peu de temps et en profondeur. A part quelques espèces (14 au total), tous les limicoles et petits échassiers, les anatidés et anséridés, les oiseaux de mer et les turdidés sont protégés (317).

Dès 1970, une campagne de réintroduction du Grand Corbeau a débuté en Belgique. Pour l'année 1976, Mr. Jacques Delvaux a mis en

liberté, dans un coin des Ardennes, 18 jeunes Grands Corbeaux de l'année et 5 adultes. Cette petite population, bien cantonnée, continue à être observée dans la nature. Un étudiant de Gembloux est embarqué dans l'étude des possibilités de réintroduire le Hibou Grand-Duc (15 juin 1977). On parle également de la réintroduction de la Cigogne blanche. La réintroduction du Castor est ardemment souhaitée, à titre personnel, par A. Hulot, Ingénieur Agronome et Directeur de la Station de Recherche de Buzenol (IRSNB), dans un plaidoyer paru en 1978 dans notre revue L'Homme & l'Oiseau (338). La réintroduction d'espèces disparues du fait de l'homme, demeure un problème controversé. La Ligue ouvre le débat mais ne prend pas position et laisse à chacun le soin de défendre son opinion (289). ●

BIBLIOGRAPHIE

Les références non reprises ici figurent dans les articles précédents.

(288) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° I - 1977.*

(289) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° III - 1977.*

(317) *Roger Arnhem, La protection des oiseaux en Belgique : un exemple à suivre, Arbeitstagung des Vogelschutzverbände der Westeuropäischen Länder, Mainz-Budenheim (Allemagne), 9 - 11 septembre 1977.*

(338) *Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux (LBPO), revue trimestrielle, L'Homme et l'Oiseau, n° III - 1978*

(364) *Société d'Etudes Ornithologiques «Aves», Bulletin 43/2, juin 2006.*

(365) *Arnhem Jean et Roger, Guide du bagueur avec clés de détermination de l'espèce, de l'âge et du sexe de l'oiseau, édité par le Patrimoine de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Bruxelles, 1968.*

(366) *Arnhem Roger, revue mensuelle d'aviation PI-LOTE, n° 1, mars 1945.*



Magalie Tomas Millan

Photographe animalier

Vous présente :

Ma rencontre avec le Butor étoilé

Comme chaque hiver depuis trois années consécutives maintenant, le Butor étoilé a fait escale au Rouge Cloître. Et comme chaque hiver depuis trois ans, armée de mon canon à images, je pars à sa recherche. Recherche qui, jusqu'à ce beau jour givré de janvier 2017, fut parfaitement infructueuse. De fait, quoi de plus difficile que de repérer une aiguille dans une botte de foin, de surcroît lorsque l'aiguille a la même couleur que le foin et qu'elle reste insensible au pouvoir de l'aimant ...

Qu'importe, ma motivation à le débusquer reste intacte.

J'arrive sur le site, une pause rapide sur un banc, histoire de sortir l'appareil du sac, et un brave monsieur en vélo, jumelle autour du coup, me lance un tonitruant « Il est là, le butor, bien visible ». J'accélère le pas, le cœur battant, serait-ce pour aujourd'hui, la rencontre tant rêvée ?

Un petit peu plus loin, j'aperçois un petit attroupe-ment de photographes devant la roselière du premier étang, l'espoir grandit. J'approche, sur la pointe des pieds ; il serait dommage de faire fuir le bel emplumé ... Fausse alerte, il s'agit d'un groupe d'initiation à la photo.

Je poursuis ma route vers le chemin séparant les deux premiers étangs du site. Arrêt

au niveau du petit pont et « scrutage » intensif des roselières. Il fait froid, les étangs sont presque entièrement gelés ; subsistent seulement quelques trous d'eau, comme des oasis fluides dans un désert de glace. Ils débordent d'oiseaux aquatiques : cygnes majestueux, bernaches criardes, foulques belliqueuses, canards divers et colorés colverts, fuligules, chipeaux, sarcelles d'hiver, même le grèbe castagneux est de la partie, cohabitation forcée et promiscuité, mais toujours aucune trace du butor dans les joncs à l'arrière-plan.

Je repars. Le tour des étangs n'est pas terminé et, là, au détour du chemin, je tombe sur un mur de photographes. Ils sont bien plus d'une vingtaine, répartis le long de la palissade entourant l'étang devant l'abbaye. Pas de doute possible, en voyant le nombre d'échassiers faisant le pied de grue, je suis au bon endroit.

(Suite page 12)



Magalie Tomas Millan

CARTE D'IDENTITÉ

Butor étoilé

Nom latin : *Butaurus stellaris*

Taille : 80 cm

Description : Le Butor étoilé est un héron très discret que l'on retrouve dans les roselières. Son plumage brun-chamois recouvert de stries noires le rend mimétique. Il est plus petit et plus trapu que le Héron cendré. Il se nourrit essentiellement de poissons, d'amphibiens et d'invertébrés et c'est donc pour cette raison que, lorsque les plans d'eau se gèlent, il migre n'ayant plus accès à sa nourriture.

Répartition : En Belgique, c'est un nicheur très rare. On peut l'observer dans des réserves naturelles comme au Marais d'Harchies. Quelques oiseaux sont observés hors des sites de nidification chaque hiver, comme depuis deux ans au Rouge cloître à Bruxelles.

Reproduction : Le Butor étoilé rassemble des fragments de roseaux pour construire son nid aplati, caché dans les grandes phragmitaies denses, dans les eaux peu profondes. Il pond 5 à 7 œufs à la fin du printemps (Mai-Juin) que la femelle couvera pendant environ 25 jours.

Protection et conservation : Cette espèce est mentionnée dans l'Annexe 1 de la Directive CEE/79/409 et fait l'objet de mesures de conservation spéciales concernant son habitat, afin d'assurer sa survie et sa reproduction dans son aire de distribution.



« Bonjour, je suppose que tout le monde est là pour le butor ? » Des oui, oui, enthousiastes jaillissent de partout, « Il est juste là ! ». Euhhh, je suis du regard la direction des focales, plus impressionnantes les unes que les autres. Je scrute, je dissèque la végétation dorée, touffe de roseaux par touffe, et rien.

Un jeune homme, (héros de la matinée m'apprend-t-on, car, en effet, c'est lui qui le premier a localisé la bête), me prête gentiment ses jumelles. Charmant geste, mais la myopie, les lunettes, le froid générant de la buée et mon manque de dextérité dans leur maniement, m'handicapent fortement.

Un autre observateur entreprend de m'expliquer où se cache l'objet de toutes les convoitises photographiques. « Vous voyez le roseau ? » C'est une roselière. A priori, je ne vois que ça, des roseaux. Je tente un oui timide et pas trop convaincu ... « Le grand roseau qui dépasse » OK « Et de l'autre côté, le bouquet de trois roseaux plus hauts » OK, jusque-là je suis « Vous centrez et revenez un peu vers l'avant,

3-4 mètres » Mwouiais ... Ah oui, je le vois, ça y est ! Enfin, le Saint Graal ! Je remercie tout le monde et entreprends d'immortaliser l'instant.

Je reviendrai avec près de 300 photos d'un oiseau qui, par définition, ne bouge pas trop: une fois la tête à gauche, une fois la tête à droite, il dresse la tête au ciel. Son plumage mimétique et son long bec se fondent dans les roseaux d'hiver. Oh, sur une des photos, il entrouvre le bec, quelle action ! Heureusement, je ne l'ai pas ratée, ce fut furtif... A un moment donné, un des photographes présents lance un cri, ou plutôt un chuchotement d'alerte « Attention, il va bouger ». Crépitement de mitraillette des appareils en rafale ! En effet, il a soulevé son aile gauche de 5 centimètres avant de la ramener contre lui et de s'enfoncer un peu plus dans les ombres de la roselière.

Il est temps de rentrer et de s'adonner au visionnage de la production du jour : le résultat est-il à la hauteur de l'émotion vécue lors de cette rencontre magique ? Je remercie encore les gens qui m'ont aidée et souhaite bonne journée à tout le monde. ●

Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider ! Les accueillir dans nos réserves naturelles

Aider les oiseaux, c'est leur assurer un environnement de qualité et des lieux privilégiés, où même les espèces les plus rares et les plus exigeantes peuvent s'épanouir en toute tranquillité.

Ces lieux exceptionnels, la Ligue en possède plus de cent cinquante hectares dispersés sur tout le territoire national. C'est insuffisant ! C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité. Les fonds récoltés seront entièrement affectés aux réserves naturelles ; ils serviront à leur agrandissement, leur aménagement, leur gestion différenciée...

merci

La LIGUE ROYALE BELGE pour la PROTECTION des OISEAUX vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001
de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles
en mentionnant : « Don réserves naturelles. »

Amélioration de la biodiversité à Bocogne

La réserve naturelle des sources du ruisseau de Bocogne est située sur la commune de Nassogne. Elle s'est lentement constituée à partir d'une série d'achats qui se sont échelonnés de 1991 à 1996. Propriété de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, elle totalise actuellement 3ha 35a. Site de grand intérêt biologique (SGIB ref. 1274), elle est à présent englobée dans le réseau Natura 2000 (BE34029 Haute-Wamme et Masblette).

Jean-Claude Beaumont

Elle se compose essentiellement d'anciennes prairies de fauche, humides et très humides, typiques de l'Ardenne septentrionale. Dans un paysage de bocage et bordée de haies vives, elle recèle quelques mares, une aulnaie marécageuse, des jonchaies et une saulaie. L'endroit présente un intérêt remarquable sur le plan botanique du fait de la présence de l'Orchis mâle (*orchis maculatus*), de plantes devenues rares et indicatrices des sols non amendés, tels que



Jean-Claude Beaumont

La Mare existante de Bocogne qui a permis de nombreuses observations comme celle du Râle d'eau en 2016.



Chantal Renaud

Début des travaux, creusement de la première mare.

la Scorsonère (*Scorsonera humilis*) ou encore le Silaüs des prés (*Silaum silaus*).

L'importance de Bocogne ne réside pas uniquement dans sa flore mais aussi dans son avifaune qui est très bien représentée avec, notamment, le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*). La réserve est une halte très appréciée par les oiseaux en migration. Parfois on y aperçoit des hôtes de marque tels que la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) et la Marouette ponctuée (*Porzana porzana*) ou encore certains limicoles.

Dans le cadre d'une subvention à la restauration écologique en zone Natura 2000, un projet va être finalisé. Il s'agit de : creusement de trois mares, de débroussaillage, d'élagage des haies vives, pour augmenter la zone de prés et pour faciliter la fauche, de pose d'une clôture permettant la gestion du site par pâturage extensif par des moutons ou par des vaches Highland. Le dossier de demande de subvention ainsi que la demande de permis d'urbanisme a été établi par Arnaud Sepulchre de Natagriwal. Les autori-

sations ayant été accordées, les travaux ont débuté fin octobre et sont pratiquement terminés.

Notre conservateur, Michel David, est impatient de parcourir le site au printemps pour observer la colonisation des nouvelles mares par les plantes, les insectes, les batraciens, les oiseaux et pourquoi pas de pouvoir observer de nouvelles espèces. ●



Michel David

Ces dernières années, la gestion de la réserve était assurée par des vaches écossaises.

Sauver la forêt de Białowieża

Depuis quelques mois, les milieux écologistes s'affairent autour du cas de la forêt de Białowieża. Le ministre de l'Environnement polonais vient, en effet, d'autoriser des coupes massives dans cette forêt de renommée internationale. Les écologistes redoutent la perte inéluctable du caractère naturel de la forêt et la continuité des dynamiques spontanées qui s'y expriment depuis des milliers d'années. Avec la désacralisation de cette nature sauvage, le gouvernement s'enfoncé dans une série de mesures anti-écologistes et renforce le pouvoir des autorités forestières et des chasseurs. La mobilisation internationale suffira-t-elle à sauver la forêt de Białowieża ?

Sébastien Carbonnelle & Sébastien Lezaca-Rojas
(un reportage réalisé par Forêt & Naturalité asbl)

« Dernière forêt primaire d'Europe », voilà le titre qu'arbore fièrement ce massif boisé au nord-est de la Pologne. La forêt de Białowieża est probablement ce qui reste de mieux préservé en matière de forêt de plaine en Europe tempérée. Il reste très peu d'endroits sur notre vieux continent qui peuvent prétendre à un tel degré de naturalité. Ici, les forêts sont peuplées d'arbres immenses, qui atteignent

des âges canoniques et des dimensions records, parmi lesquels certains des plus hauts d'Europe. L'épicéa, indigène dans cette région, s'élève à plus de 50 m où il domine la canopée. On remarque aussi cette importante caractéristique des forêts naturelles : une grande quantité de bois mort, à la base d'une biodiversité exceptionnelle (champignons, insectes, oiseaux,...). En un mot, Białowieża



est l'écosystème le plus riche et diversifié d'Europe ! Son emblème incontesté, est le Bison d'Europe, le plus grand mammifère terrestre de nos latitudes sauvé in extremis de la disparition dans l'entre-deux-guerres, ici même, et dont une belle population vit à présent en liberté.

Qu'est-ce que la naturalité ?

La naturalité renvoie au caractère sauvage d'un écosystème. Elle est l'adaptation en français du terme anglais « wilderness » qui désigne un milieu naturel dont l'évolution n'est pas entravée par l'homme et où l'homme lui-même n'est qu'un visiteur de passage... Le terme « primaire » renvoie normalement à une forêt dont les processus n'ont été altérés par aucune activité humaine. Pratiquement plus aucune forêt d'Europe ne peut prétendre à ce qualificatif. Par contre, il existe encore des forêts ayant subi peu d'influence anthropique. Ces forêts, si elles ne sont plus tout à fait « primaires », peuvent à tout le moins être qualifiées de « très naturelles » ou possédant un « haut degré de naturalité ».

Du côté polonais, la forêt de Białowieża est protégée sur un sixième seulement de sa vaste superficie, le reste est administré par l'Office des forêts. Dans cette partie gérée, et bien que les objectifs économiques soient censés passer au second plan, on y pratique quand même la sylviculture, certes souvent assez douce mais bien interventionniste (exclus de régénération, petites coupes à blanc, pièges à scolytes, sélection des essences, etc.).

Depuis quelques années, comme ailleurs en Europe, on assiste ici à une expansion du scolyte de l'épicéa, un petit insecte qui peut causer la mort de nombreux épicéas. Cette vague d'expansion est due aux stress que subissent les épicéas suite aux sécheresses à répétition et aux dérèglements climatiques. Les arbres affaiblis sont ainsi la cible de ces insectes, qui pendant quelques années vont pulluler et causer la mort des arbres affaiblis.

Couper les arbres pour « sauver la forêt »

Le gouvernement et les forestiers prétendent vouloir « sauver la forêt » en coupant les arbres attaqués par le scolyte. Mais les scientifiques dénoncent l'inefficacité, l'inadéquation et l'hypocrisie de ces mesures. Impossible en effet de retirer suffisamment d'arbres attaqués dans un contexte aussi vaste, où des zones sont protégées et inaccessibles, où d'immenses forêts alentour servent de zones de propagation aux scolytes. En outre, ils insistent sur le fait que dans cette forêt unique, il faut veiller à maintenir les processus naturels (dont les scolytes font partie, avec leur régulation par les prédateurs notamment) ; il est prouvé que la forêt naturelle est très résiliente, et son évolution dynamique n'est pas un problème. Enfin, scientifiques et écologistes soulignent surtout que cet argument n'est qu'un prétexte, derrière lequel se cachent en réalité des enjeux de pouvoir et des objectifs économiques.

Les forestiers et le gouvernement font bloc pour soutenir ces coupes. Ils ont en effet des intérêts communs à préserver. Le gouvernement a besoin d'argent, pour réaliser notamment des promesses électorales dispendieuses. Et le bois est plus que jamais une ressource-clef en Pologne, abondamment utilisé pour la construction ou la fabrication de meubles, mais plus récemment aussi pour la production énergétique à base de biomasse. Avec des besoins énergétiques grandissant, le pays va devoir mobiliser plus de bois, et le gouvernement a levé les restrictions sur l'utilisation des gros bois pouvant être brûlés dans ses centrales : certains des vieux arbres de la forêt de Białowieża pourraient donc même bientôt servir de combustible !

La forêt peut-elle se gérer elle-même ?

L'Administration Forestière jouit, en outre, de toute une série d'avantages, liés à la fonction (un salaire important notamment) et surtout à son prestige, où elle forme en quelque sorte l'élite locale des communautés rurales. Elle redoute de voir la forêt de Białowieża devenir un Parc national sur son



ensemble, car cela la priverait de son contrôle sur celle-ci. Dans le Parc national, la forêt semble en effet très bien se passer de gestion : les arbres y sont parmi les plus beaux et grands d'Europe, la biodiversité y est maximale, des milliers de touristes s'y pressent chaque année pour les admirer, en rétribuant au passage les locaux reconvertis en tenanciers de cafés, restaurants ou maisons d'hôtes, ou encore en guides, loueurs de vélos ou d'attelages de chevaux.

Si l'Administration Forestière devait quitter Białowieża, cet exemple pourrait constituer un précédent et elle peut craindre qu'ailleurs dans le pays on réclame la protection intégrale d'autres forêts. Ceci explique pourquoi les forestiers défendent l'utilité de leur fonction, et donc un interventionnisme nécessaire afin de « protéger et gérer la forêt ». Et d'aller même jusqu'à prévenir que « sans intervention humaine, la forêt risque de perdre son intéressante biodiversité ». En filigrane de cette crise, on peut donc aussi lire comment les promoteurs du nouveau plan plaident, comme d'autres ailleurs en Europe, pour le primat d'une nature façonnée par l'homme devant la nature sauvage, et ce même au cœur de la dernière forêt primaire d'Europe...

Un contexte autoritaire et anti-écologiste

La situation est complexe, le sort de la forêt divise la population locale ; une partie soutenant l'administration forestière et accusant les écologistes

de « laisser pourrir des arbres valorisables », une autre souhaitant plutôt protéger la forêt et accueillir les touristes qui dépensent leurs deniers au profit de la communauté. Mais le débat est faussé, la liberté d'information et d'opinion est loin d'être assurée dans un contexte socio-politique très tendu, et peu de gens osent exprimer clairement leur opinion, surtout si elle est en faveur des écologistes ! Le nouveau gouvernement de 2015, dominé par le parti ultra-conservateur Droit et Justice (PiS), et en particulier le ministre de l'Environnement Jan Szyszko, mènent une politique anti-écologiste très agressive et détiennent le quasi-monopole de l'information ; Les arguments des écologistes et des scientifiques ont beaucoup de mal à être relayés dans la société. Les campagnes de propagande s'accompagnent d'une salve de mesures autoritaires à l'encontre des institutions et des associations environnementales.

Notre association se bat pour sauver cette forêt unique !

Sur le site de notre association Forêt & Naturalité (www.foret-naturalite.be), vous pouvez découvrir notre reportage complet sur Białowieża. Vous trouverez une vidéo de 15 minutes, avec des interviews des principaux protagonistes du dossier, et qui expose un résumé de la problématique (versions anglaise et française). Nous avons également publié un grand reportage de 30 pages qui analyse dans le détail les faits et les arguments de ce conflit aux dimensions

complexes et multiples. Nous tentons aujourd'hui d'en faire l'écho dans les médias afin de mobiliser la communauté internationale et de pousser les institutions à faire pression sur le gouvernement polonais. Nous avons également traduit ce reportage en polonais afin de contribuer à une information plus complète et décryptée, au-delà de la propagande et des positions émotionnelles qui dominent largement l'espace médiatique polonais. Des associations polonaises nous aident à diffuser cet article via leurs réseaux. Si vous souhaitez soutenir notre cause pour sauver la forêt de Białowieża, vous pouvez nous aider en vous rendant sur notre site web, où nous essayons également de fournir les informations les plus récentes sur la situation.

L'Église polonaise s'en mêle également, appelant la population locale à se ranger dans le camp des forestiers. Pourquoi ? Au nom d'un principe qui ne fait pourtant pas l'unanimité au sein de cette institution internationale : le principe selon lequel « L'homme doit dominer la nature. »

Chasser le Bison et le Loup ?

Après avoir renforcé le pouvoir de l'Office des forêts, qui semble à présent contrôler à peu près toutes les matières environnementales, le gouvernement a décidé d'augmenter les droits des chasseurs avec un projet qui prévoit que toute personne dérangeant le déroulement de la chasse sera passible de sanctions et surtout l'autorisation de la chasse au Bison.

Après avoir flôlé l'extinction, le Bison a été sauvé au début du XX^{ème} siècle. Au départ de douze individus récupérés dans des zoos, des programmes d'élevage ont permis à la population de se reconstruire et de prospérer, localement, aujourd'hui. Singulièrement à Białowieża les bisons sont sous étroite surveillance des scientifiques. Mais leur statut reste précaire, car l'ensemble des individus sont nés d'une base génétique très

peu diversifiée. Les seuls prélèvements autorisés actuellement concernent des individus malades, dans l'optique de garantir l'état sanitaire des populations. Sous prétexte de l'augmentation des populations et des dégâts causés aux cultures par les troupeaux (dégâts actuellement fortement indemnisés), des Administrations forestières à proximité de Białowieża ont récemment réclamé au Ministre la légalisation du tir de l'animal.

En Pologne, c'est aussi l'Office des Forêts qui gère la chasse, comme dans certaines régions l'organisation de chasses prestigieuses. Cette pratique, largement répandue dans de nombreux pays (notamment dans les pays de l'Est en Europe), consiste à donner accès, à de riches étrangers, à des gibiers de prestige (de grands Cerfs, des Elans mais aussi des Loups, des Tétràs...). Bien que strictement protégé, on suspecte, par endroits, des chasses permissives au Bison, monnayées à prix fort par certains forestiers. Les écologistes craignent que ce ne soit la porte ouverte à la généralisation de la chasse au Bison et au développement de la chasse de prestige aux dépens d'autres animaux sauvages.





Est-il trop tard pour sauver Białowieża ?

La riposte de la société civile et de la communauté internationale s'organise. Les institutions internationales ont lancé des procédures d'enquête et d'avertissement, face à ce plan ; mais il est nécessaire que la pression s'intensifie pour espérer sauver cette forêt. Car pendant ce temps, ce sont des dizaines de milliers d'arbres qui tombent dans la forêt de Białowieża, mettant à mal un site pourtant classé au Patrimoine mondial de l'Unesco ! Aujourd'hui, il est de la plus haute urgence que nous parvenions à mobiliser ces institutions et l'opinion internationale. Il est indispensable éga-

lement de faire évoluer les mentalités sur la manière dont l'homme et la nature doivent cohabiter. Nous ne pouvons indéfiniment avoir l'arrogance de croire que nous pouvons faire mieux que la nature, et chercher à accroître notre emprise et notre maîtrise sur elle, ni encore moins vouloir en tirer partout des profits matérialistes. Białowieża est le symbole de cette lutte, et le combat pour sa défense dépasse de loin le sauvetage de ce joyau. Il préfigure, probablement en réalité, les luttes que nous devons porter pour la forêt en général devant les pressions qui s'accroissent de manière inquiétante, et ce également en Wallonie. ●

Osons la Naturalité en Belgique !

Chez nous, il reste encore de vastes espaces couverts de forêts. Dans certains coins de Wallonie, quelques forêts anciennes ont été épargnées par l'agriculture, et les plantations d'essences exotiques. Parfois, même elles se sont régénérées toutes seules et contiennent encore une dominante et un mélange d'essences spontanées. Ces forêts ne représentent plus que quelques pourcents de la surface de forêt totale. Mais, outre le fait qu'elles soient des témoins naturels ancestraux, qui méritent d'être protégés, elles offrent aussi à l'homme d'incalculables ressources. Elles renferment une biodiversité unique, elles offrent à nos sociétés un lien vers la nature spontanée. Elles remplissent surtout d'innombrables services écosystémiques : réservoirs génétiques, assainissement de l'eau et de l'air, stockage de carbone, et bien d'autres... Des programmes wallons existent pour qu'on y maintienne une sylviculture la plus douce possible. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin et ne pas se contenter du minimum; à savoir créer plus de réserves intégrales et donner une chance aux forêts anciennes et naturelles de se redéployer là où elles n'ont pas gardé un état aussi satisfaisant. Ceci fait partie d'un processus plus général de reconsidération positive de nos rapports avec la nature. Son caractère sauvage est une de ses caractéristiques essentielles, et ce qui fait aussi qu'elle nous surprend et nous émerveille tant. Accepter que nous ne pouvons entièrement la comprendre, la maîtriser, la limiter et l'asservir à nos intérêts est une nécessité urgente. Aujourd'hui, l'actualité wallonne nous offre l'occasion de faire quelques pas de plus dans cette direction. C'est en ce sens que Forêt & Naturalité et la Ligue (LRBPO) se mobilisent (avec d'autres associations réunies dans la Plate-forme Grands Prédateurs) pour que la Wallonie accueille le retour du Loup avec bienveillance, et que bien sûr soient interdits le retour de la tenderie, ou la chasse au Blaireau et au Castor.

Le legs: perpétuez la vie !



Après vous, la vie continue et doit continuer. Les générations futures vous seront reconnaissantes d'avoir pu assurer la pérennité de l'action en faveur de nos oiseaux et de notre biodiversité.

Vous désirez léguer vos biens à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux. Celle-ci est habilitée à accepter les legs. Il vous suffit de rédiger un testament en respectant quelques règles simples.

VOUS POUVEZ FAIRE VOTRE TESTAMENT :

- Chez vous : il sera alors olographe et donc entièrement écrit de votre main, daté et signé. Afin que ce testament ne disparaisse pas, nous vous conseillons de le déposer chez votre notaire.
- Chez le notaire : il sera alors notarié ou authentique. Dicté par vous, rédigé par le notaire en présence de deux témoins ou d'un deuxième notaire, et gardé en son étude.

Exemple d'un testament olographe :

Ceci est mon testament.

Je soussigné(e) (nom, prénoms), né(e) le..... à.....(date et lieu de naissance), domicilié(e) à (adresse complète), déclare par la présente faire mon testament comme suit :

Je révoque tout autre testament antérieur.

Je lègue à la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux - asbl, dont le siège social se trouve rue de Veeweyde 43, à 1070 Anderlecht :

- la totalité de mes biens,
- la somme de euros (montant en lettre),
- le bien immobilier suivant..... (appartement, terrain...), situé à..... (adresse complète).

Fait à..... le..... (Signature).....



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie peut idéalement être envoyée à notre association.

Vers une privatisation de la forêt publique ?

Le Parlement de Wallonie a demandé à la Ligue son avis sur la Proposition de Décret modifiant les articles du Code forestier. Cette modification vise à permettre la privatisation de forêts publiques et de permettre la vente anticipée de bois dans les forêts publiques.

Corentin Rousseau

Nous avons donc rendu au Parlement un long avis argumenté contre cette proposition. Celui-ci est disponible sur notre site. Nous vous résumons ici quelques-uns de nos arguments.

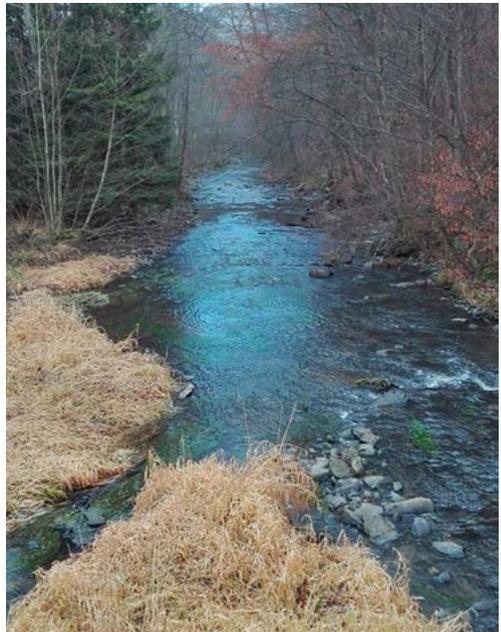
Pourquoi ne pas vendre la forêt publique ?

1. La forêt wallonne, un patrimoine inestimable: les forêts n'ont pas de prix. Leur valeur ne s'arrête donc pas à quelques troncs.

2. Il est clair que cette proposition de privatisation vise in fine à combler « le trou budgétaire » de la Région. Mais est-ce que cela a un sens à moyen et à long terme pour l'économie de la Région ? Non. Transformer un actif physique en un actif financier, pour avoir des liquidités ne permet pas à la Région de faire du profit. Par contre, si la Région préserve son capital forestier, elle pourra en récolter les intérêts.

3. La gestion des forêts publiques est plus efficace que la gestion des forêts privées : elle est moins surexploitée, moins morcelée ; elle est plus « labellisée » (PEFC), plus riche en biodiversité (Natura 2000).

4. Il existe des contraintes différentes entre les forêts publiques et privées : la forêt publique est plus accueillante aux citoyens mais aussi à



la nature. Elle offre plus de services écosystémiques (par exemple : épuration des eaux, stockage du carbone, esthétique, etc.) et ceux-ci sont de meilleure qualité que les forêts privées.

Cette proposition est toujours en débat au Parlement. Nous continuons à suivre cette thématique, et nous agirons en conséquence des décisions qui seront prises par « nos représentants ». ●

Loi sur la conservation de la nature

Corentin Rousseau

Le Ministre wallon de la Nature, René Collin, a proposé fin 2016 un avant-projet de décret modifiant la Loi sur la Conservation de la Nature. Ces modifications ont plusieurs objectifs, certains sont positifs et permettent une amélioration de la législation, mais d'autres sont vraiment négatifs pour la conservation de la nature et pour le bien-être animal. Il y a trois points qui posent des problèmes :

- Le Ministre veut combler le flou juridique entourant l'introduction d'animaux d'élevage pour la chasse (Perdrix grises, Faisans de Colchide et Canards colverts). Ces modifications ont déjà lieu mais sans une véritable législation pour les encadrer. En fait, le Gouvernement n'a pas déterminé les conditions auxquelles est soumis le lâcher du « petit gibier » et du « gibier d'eau », alors que la loi lui en fait l'obligation dans un délai raisonnable. 21 ans se sont passés depuis l'édiction de cette obligation ! Pour rappel, ce sont au moins 200.000 animaux qui sont ainsi introduits dans les campagnes wallonnes, ce qui crée des déséquilibres dans les écosystèmes et bien sûr ne respecte pas le bien-être animal.

- Le Ministre veut rendre plus aisée la mise à mort de quatre espèces : le Castor, le Blaireau, le Héron cendré et le Grand Cormoran. Ces espèces posent parfois des problèmes très ponctuels de cohabitation avec l'homme. Le fond d'une prairie est inondé par un barrage de castor ; un héron vient souvent se nourrir dans une pisciculture, etc. Mais pour

tous ces problèmes, des solutions non-létales existent qui peuvent être facilement mises en place. Tuer un individu d'une de ces espèces doit rester exceptionnel et doit avoir lieu seulement quand toutes les autres solutions possibles ont déjà été mises en pratique et n'ont pas porté leurs fruits.

Toutes autorisations de ce type devraient toujours passer par le Conseil Supérieur Wallon pour la Conservation de la Nature qui est une instance constituée de différents acteurs (scientifiques, associations et autres conseils) permettant d'avoir un avis objectif et indépendant sur les dérogations.

- Pour le Ministre de la Nature, la Pie bavarde et la Corneille noire devraient être chassées pour sauver la petite faune des plaines. Il est clair que la biodiversité des milieux agricoles se porte mal. Mais pas à cause de la Pie ou de la Corneille, plutôt bien à cause de l'intensification des pratiques agricoles : champs cultivés intensivement de plus en plus grands, disparition des haies, mares, talus, diminution de la nourriture disponible et pollution par dépôts d'azote et autres pesticides, etc. Le Ministre se trompe donc de cible comme le montre d'ailleurs les études scientifiques qu'il cite.

Cette proposition doit encore être discutée. Si vous voulez aussi agir, sur notre site web, nous vous proposons d'envoyer un courrier aux ministres à ce propos. Affaire à suivre donc ! ●



Le printemps à Jalna,

le Centre nature de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux

bienvenus dans notre Domaine, qui s'étend sur plus de 15 hectares à Heure-en-Famenne : une réserve naturelle intégrale, depuis plus de cinquante ans, d'une richesse remarquable.

Nos tarifs sont particulièrement bas. La cuisine et la literie, de l'avis de tous, sont excellentes. L'ambiance est conviviale et familiale, c'est ça aussi Jalna.

Les bénéfices sont intégralement utilisés pour la protection de la nature !





TARIF 2017 Prix par personne par jour • TVA comprise

PENSION COMPLETE

ADULTES (à partir de 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	45 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	50 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	55 €
Groupe de - de 10 personnes	60 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Groupe de 20 personnes et plus	22 €
Groupe entre 15 et 19 personnes	27 €
Groupe entre 10 et 14 personnes	32 €
Groupe de - de 10 personnes	37 €

ENFANTS (jusque 4 ans) 5 €

Chambre avec salle de bain : supplement 15 €

LITERIE

Location set de draps, taie et couette
pour la durée du séjour 12 €



REPAS SUPPLÉMENTAIRES

ADULTES (à partir de 12 ans)

Petit déjeuner	9 €
Dîner	15 €
Souper	12 €

ENFANTS (entre 5 et 12 ans)

Petit déjeuner	7 €
Dîner	13 €
Souper	10 €

BBQ (en + du repas principal) 12 €

ANIMATIONS

VISITE DE LA RÉSERVE

Guide (2 heures), frais de déplacement compris 75 €

ANIMATION « NATURE »

Guide (2 heures) - thème au choix : oiseaux, biodiversité,
plantes, champignons, traces animaux ,
« Confiture », « abeilles » 75 €

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux asbl,
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles • Tél. : 02 521 28 50
Courriel : protection.oiseaux@birdprotection.be

JALNA AU DE LA NATURE



Nouvelles offres classes vertes à Jalna



La Ligue a mis en place une offre spéciale pour donner la possibilité aux écoles de réaliser leurs classes vertes dans notre Centre Nature de Jalna. Nous proposons des activités variées dans un cadre idyllique, pendant 3 ou 5 jours.

Au travers des animations, les enfants profitent de moments inoubliables. Ils partent explorer la nature par le biais de jeux, de mises en situation, de questionnement individuel, de travail en groupes. Autant de démarches pour susciter la curiosité et l'émerveillement des enfants.



Découvrir le monde secret des abeilles.



Partir sur les traces des animaux sauvages.



Devenir un vrai cuisinier nature.

SÉJOUR 3 JOURS :

à partir de 60 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 80 € pour les 12-18 ans.

SÉJOUR 5 JOURS :

à partir de 95 € par enfant de 5 à 12 ans en pension complète et à partir de 135 € pour les 12-18 ans.

Plus 5€ par activité (2h.) avec animateur.

Plus d'infos sur notre nouveau site web www.protectiondesoiseaux.be

Les pelouses et les prairies naturelles

Dans nos régions, l'agriculture est à l'origine du développement de nombreux milieux ouverts tels que des prairies. Autrefois riches en espèces, elles se sont aujourd'hui considérablement appauvries. L'intensification des pratiques agricoles, l'usage de produits phytosanitaires et les semis de seulement quelques espèces dans d'énormes champs sont les causes majeures de cette perte de biodiversité.

Ludivine Janssens & Bonsir Audrey

Il est dès lors très important de reconsidérer cette biodiversité menacée et de développer des espaces de prairies fleuries pour favoriser toute la faune et la flore qui en dépendent.

Un garde-manger pour les oiseaux

Les graines de beaucoup de plantes herbacées sont une source de nourriture d'un intérêt alimentaire certain pour les oiseaux, notamment celles que l'on qualifie habituellement de « mauvaises herbes ». Celles-ci abritent des insectes, des araignées et des chenilles, ce qui constitue un apport de nourriture important en période de nidification. Une pelouse rase est à proscrire. Il est préférable de la laisser évoluer au fil du temps de manière naturelle et de la faucher une fois par an, ceci pour permettre le développement de multiples espèces florales.

Avoir une pelouse fleurie

On choisit de semer une prairie fleurie pour différents objectifs. La prairie fleurie est semée pour

son esthétisme, pour remplacer un gazon difficile à entretenir ou encore mieux, parce que la prairie fleurie contribue à la biodiversité au jardin. Attention, lorsque vous faites le choix d'installer une prairie fleurie, soyez attentifs aux mélanges qu'on vous propose. En effet, il existe différents types de mélanges : variétés annuelles (fleurissement pendant 1 an) ou vivaces.

Le plus simple encore, consiste à laisser la nature faire son œuvre et à attendre que les plantes qui croissent spontanément colonisent les lieux. L'avantage de ce procédé réside dans le fait que les plantes qui s'installent sont adaptées au milieu. En revanche, la diversité risque d'être limitée les premières années.

Un entretien minimal

Normalement, une prairie fleurie ne demande qu'une seule fauche annuelle à la fin de l'été avec ramassage du foin pour limiter le taux d'azote dans le milieu. Si celui-ci est trop élevé, la biodiversité diminue. Au niveau du temps d'entretien, les prairies fleuries sont donc plus avantageuses qu'un gazon tondu tous les 15 jours ou que des plantations de fleurs annuelles. Ajoutons que les prairies fleuries sont en général semées dans le cadre d'une démarche environnementale, dans laquelle il est logique d'accepter une certaine présence de « mauvaises herbes », puisque celles-ci font partie intégrante de la biodiversité. ●



In memoriam Jean-Marie Winants

Ce 22 janvier, Jean-Marie Winants nous a quitté à l'âge de 63 ans.

C'était un artiste talentueux « grand ami de la Nature ». Dessinateur et photographe animalier, il avait collaboré avec la Ligue Belge pour la Protection des Oiseaux pour illustrer la revue « L'Homme & l'Oiseau » de magnifiques dessins et aussi de nombreuses photos tout aussi magnifiques.

Titulaire d'un diplôme de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège, (Enseignement supérieur des Arts plastiques en 1976), ainsi que d'un certificat de sculpture en 1975, Jean-Marie Winants enseigne à l'Académie René Defossez des Arts et Métiers de Spa dont il devient par la suite directeur. Il collabore à la presse jeunesse (Bonjour, Doremi, Dauphin, Tremplin, Schtroumpf) et travaille pour des agences publicitaires bruxelloises.



Il a participé à de nombreuses expositions à Bruxelles, Cologne, Paris, Anvers, Liège, Knokke, Bologne (foire internationale du livre pour la jeunesse), Tokyo (Itabashi Art Museum), Ménigoute (festival du film ornithologique, octobre 97, 98 et 99), Lyon (Biennale internationale d'art animalier, décembre 97), et dans le Gévaudan (Art animalier en 1999).

Il a aussi participé aux expositions « Natura » de Franc Warret, organisées par notre Ligue en 95, 96, 97, 98 et 99.

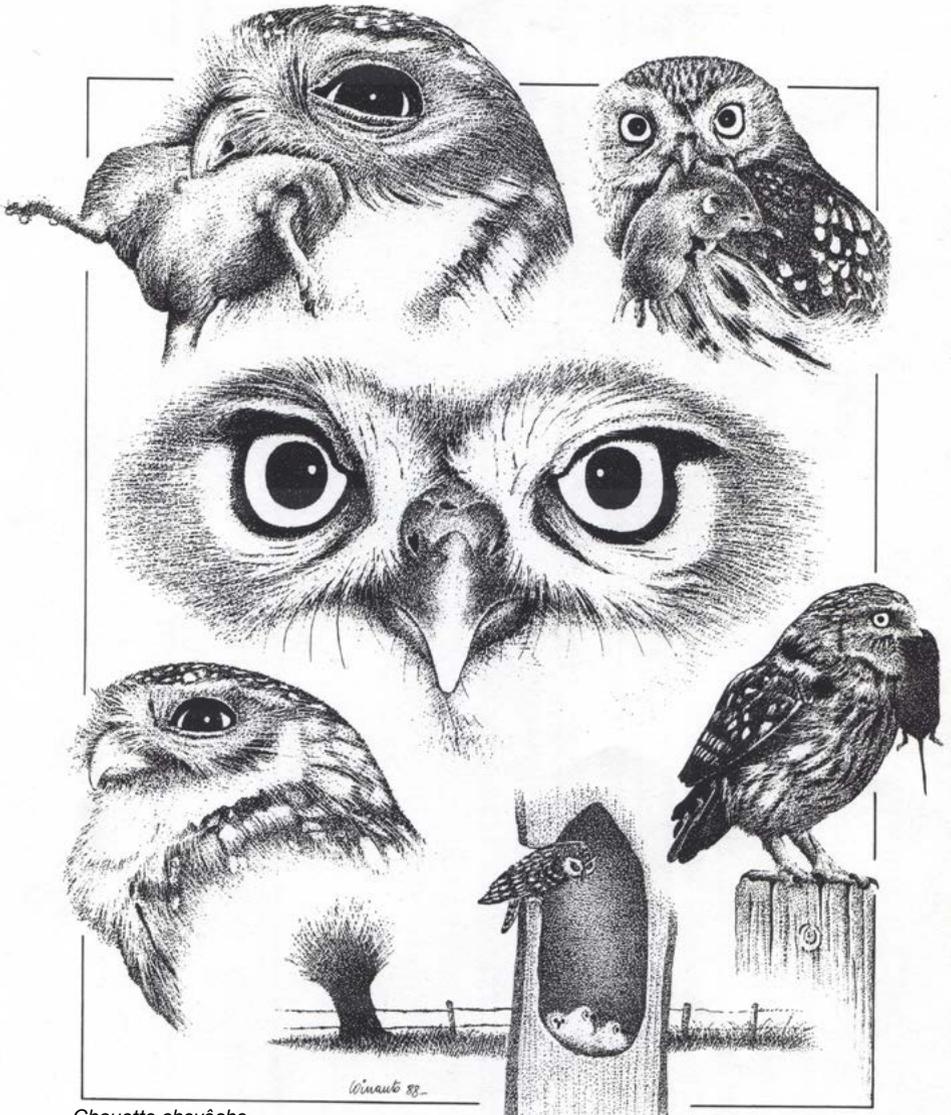
Il a obtenu divers prix pour ses dessins et illustrations tels que : Prix du millénaire de la ville de Liège en 1980, 1^{er} Prix de dessin Henri Litt en 1982, Prix Saint-Martin de l'Illustration pour enfants en 1989, Prix François Sommer 1994(catégorie littérature enfantine) pour « les Rapaces Diurnes » chez Casterman.

Derrière son travail d'illustrateur animalier et de photographe nature, se cachent de longues heures d'observation et surtout une solide recherche documentaire. Tout chez cet artiste est rigueur et précision !

« Jean-Marie Winants a développé un style de dessin par points qu'il a utilisé d'abord en noir et blanc dans un univers fantastique où intervenaient des animaux hybrides. Il est passé ensuite à la couleur en s'orientant vers l'illustration animalière fondée sur une observation très précise pour laquelle il a réalisé lui-même de remarquables photographies des hôtes sauvages de nos campagnes et forêts. Le biotope n'est jamais absent de la composition :

l'artiste veille à la cohérence du contexte végétal saisonnier »

Albert Moxhet



Chouette chevêche

Une action parmi tant d'autres

Le 17 septembre dernier, notre Ligue pour la Protection des Oiseaux est intervenue sur le marché médiéval de St-Job à Uccle. Dénoncé par nos amis du Kauwberg, un stand de pseudo-fauconnerie était installé sur la place (les vrais fauconniers ne font pas de manifestations publiques).

Les démonstrations de rapaces sont, de fait, interdites à Bruxelles, car c'est assimilé à un acte de chasse (un rapace qui vole est potentiellement en chasse, rien que sa silhouette effraie déjà les oiseaux) et la chasse est bannie à Bruxelles. De plus, il est interdit de perturber les espèces pro-

tégées par l'ordonnance régionale bruxelloise du 1^{er} mars 2012 (ordonnance nature). Exhiber des rapaces peut perturber des espèces protégées qui se trouvent dans les alentours (moineaux, merles, etc.) y compris les rapaces nicheurs locaux (pèlerins de St Job).

ACTION



Un triste spectacle sur la place St Job à Uccle.

°Cf Unesco, la Ligue peut admettre que la vraie Fauconnerie soit reconnue comme un art noble et ancestral de la chasse.

Le stand présentait, sur des bûches de bois, sur un lit de copeaux : trois Buses de Harris, un Hibou et une Chouette d'origine africaine, et un Grand corbeau. Le Grand corbeau est une espèce protégée et n'a rien à faire dans une exposition de fauconnerie. De même, les rapaces nocturnes n'ont jamais fait partie de la panoplie traditionnelle de la fauconnerie ancestrale. C'est une aberration (et maltraitance/contraire au bien-être animal) d'exposer des rapaces nocturnes en plein jour.

De plus, l'organisatrice de ce marché médiéval n'avait aucune dérogation pour ce genre de manifestation; elle nous a dit qu'elle avait une autorisation verbale de l'IBGE. Une dérogation écrite

préalable, eût été indispensable, mais aucune demande en ce sens n'est parvenue au CSBCN)

Bien qu'un stand de la police d'Uccle soit situé juste à côté, il a fallu aller au commissariat pour porter plainte contre cette ignoble pseudo-fauconnerie Don Christobal.

Les exhibitions d'oiseaux de proie, contrairement à ce qu'affirment leurs promoteurs, n'ont aucun effet positif sur la protection des oiseaux et n'ont entraîné aucun accroissement du nombre des ornithologues et des protecteurs de la nature. Au contraire, elles suscitent le désir de nombreuses personnes de détenir et de « manier » ces oiseaux remarquables.

Pour conclure, sachez que déjà en 1998, la Ligue avait protesté contre les faux-fauconniers du marché médiéval de Saint Job à Uccle. ●

Nouvelle édition du poster « Les oiseaux de nos jardins »



Notre poster « Les oiseaux de nos jardins » connaît toujours un succès inconditionnel. Face à la réduction de notre stock, nous avons travaillé sur une nouvelle édition que nous vous proposons dès aujourd'hui. Ce nouveau poster illustre près de soixante espèces présentes au jardin, mais, aussi celles régulièrement (ou plus rarement) rencontrées dans nos campagnes. Un petit texte descriptif présente chaque oiseau : sa taille, son habitat, son régime alimentaire et une petite anecdote originale.

5€
+ frais
de port

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner (02.521.28.50) ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.



Boutique verte



La Ligue tient une Boutique verte depuis de nombreuses années. Par l'intermédiaire des produits vendus nous voulons sensibiliser à la beauté et la singularité de la nature. De plus, les bénéfices de cette boutique nous permettent de mener des projets de protection ! Vous y trouverez des produits utiles pour le bien des animaux (mangeoires, nichoirs, graines, etc.) mais aussi d'autres pour en apprendre davantage sur notre nature si riche.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à nous téléphoner ou à visiter notre Boutique en ligne sur www.protectiondesoiseaux.be.

NICHOIR « BONAIRE » 28 MM

13 €

Voilà un nichoir attirant en bois certifié FSC !
Avec son trou d'envol de 28 mm convient particulièrement aux petites mésanges comme la mésange bleue et la mésange noire.



NICHOIRS « BÛCHES » 32 MM

9 €

Les bûches de bouleau évidées sont très discrètes et se fondent parfaitement dans la nature de votre jardin. Les oiseaux de jardin apprécieront aussi ces nichoirs très proches de la nature. Dévissez simplement le toit pour un nettoyage facile. Cette variante avec un trou d'envol de 32 mm convient particulièrement aux mésanges plus grandes comme la mésange charbonnière et huppée.

L'installation d'un nichoir approprié peut contribuer à la préservation des espèces d'oiseaux en déclin.





BIC LRBPO

3€ / PIÈCE

Jolis et pratiques, nos bics vous donneront beaucoup de plaisir. Ils sont décorés de notre emblème fétiche « le rouge gorge » ainsi que de l'adresse de notre site web de la Ligue Royale pour la Protection des oiseaux.



JUMELLES ESSENTIALS 10x25 TASC0

32 €

Dans la nature, une vision aiguisée importe davantage qu'une bonne intuition. Une bonne paire de jumelles hautes performances vous permettra de percevoir des choses insoupçonnées !

TRACES ET INDICES

10 € -12 €

Reconnaitre les traces et les indices de présence de 80 mammifères et oiseaux parmi les plus courants en Europe.



PORTE-CLÉS MÉSANGE BLEUE ET ROUGE-GORGE

13 € / PIÈCE

Un porte-clés en métal avec votre oiseau préféré. La face avant a une illustration détaillée d'une mésange bleue ou d'un rouge-gorge. Le porte-clés a une belle finition, une épaisseur de 15 mm, une hauteur d'environ 30 mm et une largeur de 40 mm.



NICHOIR À INSECTES

15 €

Cet abri à insectes, en bois certifié FSC, est idéal si vous voulez offrir un abri à plusieurs variétés d'insectes utiles. Entre autres, les abeilles et les guêpes solitaires aimeront utiliser cet abri.

Un avis très utile... pour sauver la Perdrix !

Le 24 janvier 2017, le Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature a fait parvenir au ministre René COLLIN son avis sur l'avant-projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, en ce qui concerne les dérogations aux mesures de protection des espèces animales et végétales, les mesures de protection des réserves naturelles et forestières et la réintroduction dans la nature d'espèces indigènes.

Michel David

Cet avis, qui vient renforcer nos arguments, est très important pour justifier une indispensable mise en protection de la Perdrix grise. En voici des extraits qui contredisent clairement l'exposé du Ministre qui, pour maintenir la chasse à la Perdrix grise, tente de faire croire que le maillage écologique augmente sensiblement, qu'il faut agir sur la prédation qu'il estime importante, notamment par des corvidés, et que les prélèvements cynégétiques sont marginaux.

« Pourtant, les mesures prises pour augmenter la densité de la structure du maillage écologique (...) ont été nombreuses. »

Le Conseil s'étonne de la référence au verdissement de la PAC, dont les modalités d'application, adoptées par la Wallonie, permettent aux agriculteurs d'éviter la mise en place des infrastructures paysagères bénéfiques à la petite faune. Il en résulte que cette disposition ne



Perdrix grise

contribue pas à l'amélioration du maillage écologique. Le Conseil souhaite la révision des modalités du verdissement afin qu'il contribue effectivement à l'objectif de renforcer la capacité d'accueil des plaines agricoles pour la petite faune sauvage.

Ces mesures sont en réalité nettement insuffisantes, comme relevé par l'ICEW relatif à l'évolution des populations d'oiseaux. Elles ne permettent pas de contrebalancer les modifications des pratiques agricoles. (ICEW 2014 12-9 Evolution du petit gibier des plaines agricoles) : « *L'intensification des pratiques agricoles a de multiples effets sur l'évolution des espèces qui évoluent en plaine : l'accroissement de la taille des parcelles cultivées, dû au regroupement des terres, et la destruction des éléments de l'habitat entraînent la disparition des sites de reproduction, d'abris et des sources de nourriture, raréfiées également par les effets de l'utilisation de pesticides. D'importants progrès restent à faire en ce qui concerne la reconstitution d'un maillage écologique en zone agricole, à l'aide notamment des programmes agro-environnementaux ou du recours à des méthodes alternatives d'agricultures multifonctionnelles* ».

« La prédation est une cause importante de mortalité de la petite faune de plaine. »

La prédation s'exerce notamment sur des animaux affaiblis qui, souvent, sont condamnés à court terme.

Les lâchers de dizaines de milliers de perdrix grises, faisans, canards colverts, destinés à la chasse, contribuent au déséquilibre proies/prédateurs. Il y a lieu de restreindre ces nombres d'individus lâchés, nuisibles à la vie sauvage, afin de se limiter à de réels lâchers de repeuplements. Ceux-ci devraient être conditionnés à une période de non chasse consécutive au



Canard colvert

Magalie Tomas Millan

lâcher (2 ans) d'animaux marqués, à la réalisation d'aménagements favorables à la petite faune sur des superficies biologiquement significatives, et à un rapportage très précis de l'état des populations, des prélèvements effectués et des habitats aménagés.

« C'est le cas de la Corneille noire qui, par exemple exerce, avec le Renard, une prédation significative (...) sur les Levraults et nids de Perdrix et nids de Tétrasyres (...). La Pie peut aussi poser des problèmes de prédation. »

Outre son rôle de charognard, la corneille noire équilibre son régime alimentaire en consommant des végétaux et des aliments carnés (insectes, larves, vers blancs, escargots, chenilles, limaces, petits mammifères, oisillons...), jouant des rôles complexes et parfois contradictoires en milieu agricole.

La pie, quant à elle, est particulièrement présente dans les zones urbanisées où elle atteint ses densités les plus élevées. Depuis quelques années, sa population est cependant



Faisan de Colchide

en légère diminution, tant en Wallonie qu'en Flandre ou aux Pays-Bas. Bien que la prédation de la pie sur les petits passereaux puisse sembler importante dans les milieux anthropisés, plusieurs études ont cependant pointé qu'à grande échelle, il n'y avait pas d'impact significatif de cette espèce sur différentes populations d'oiseaux.

Quant au renard, (...) son rôle régulateur participe à la dynamique fonctionnelle des écosystèmes, raison pour laquelle notamment sa chasse est prohibée au GD du Luxembourg depuis 2015.

« Les prélèvements cynégétiques qui, il faut le souligner, sont marginaux, (...) de l'ordre de 5 à 10 %. »

Le Conseil relève l'absence de référence permettant d'affirmer une telle assertion. L'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie fait état d'une analyse étayée à ce sujet : *« Enfin, la pression cynégétique reste élevée en dépit des menaces qui pèsent sur l'avenir. Dans une partie des domaines de chasse, se poursuivent les lâchers d'oiseaux de tir d'origines diverses. Même si la plupart disparaissent rapidement, ces perdrix posent des risques sanitaires et ont contribué, au fil des décennies, à la dilution génétique des souches régionales ».*

Par l'abondance des lâchers d'animaux d'élevage qui ne sont pas rendus identifiables (marqués ou bagués), il n'est pas possible de connaître l'impact de la chasse sur les sujets sauvages. Néanmoins, parce qu'ils portent atteinte à des individus en bonne santé, les prélèvements par la chasse ne sont nullement marginaux, même si les taux sont de 5 à 10 %. Il semble également pertinent de relever les estimations de la population de perdrix en région limoneuse (soit 0,6 couples par km²) au regard des individus relâchés (10 individus/km²), laissant entendre que la population d'oiseaux relâchés en saison de chasse est bien supérieure aux effectifs des populations sauvages sur 41 % des territoires de cette espèce, ce qui contribue à mettre en doute le seuil de 5 à 10 % de prélèvement.

Le Conseil supérieur de Conservation de la Nature sera très prochainement remplacé par une Section « Nature », dépendante du « Pôle ruralité ». Cette Section comportera moins de membres que le Conseil supérieur. Cette diminution de spécialistes semble peu logique pour une bonne préservation d'une nature, qui se révèle pourtant de plus en plus complexe. ●



Legs en duo,

une formule particulièrement intéressante !

Faire un legs en duo, c'est aider la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux tout en augmentant l'héritage de vos proches.

L'article 64, alinéa 2 du Code des droits de succession indique que l'on peut faire un legs à une ou plusieurs personnes en stipulant que les droits de succession s'y rapportant seront à la charge d'un ou plusieurs autres héritiers ou légataires.

Vous pouvez donc léguer par testament une partie de vos biens à une ou plusieurs personnes et le solde à une association agréée, comme la Ligue, qui devra, elle, payer la totalité des droits de succession. L'avantage se situe dans la différence du taux des droits de succession appliqué aux personnes physiques et aux associations agréées qui bénéficient de droits réduits.

Cette formule est particulièrement intéressante si vous n'avez que des parents éloignés.



Pour tous renseignements : la LRBPO 02 521 28 50 ou votre notaire.
Une copie de votre testament peut idéalement être envoyée à notre association.

Les dérives de la chasse en Wallonie (2)

Les deux précédents numéros de « l'Homme & l'Oiseau » ont dénoncé l'artificialisation de la nature que provoque la gestion dite cynégétique des territoires de chasse et ont commenté l'égoïsme des chasseurs lorsque leur seul objectif est d'abattre un maximum d'animaux d'élevage classifiés « gibier ».

Ces commentaires ont mis en évidence une série de graves dérives de la chasse de loisir ou « en conserve » : le non respect du bien-être animal, les introductions massives d'animaux d'élevage dans les milieux naturels (faisans, perdrix, canards colverts), les pratiques de nourrissage artificiel de la grande faune (sangliers) et la destruction des prédateurs naturels. Tout cela dans le seul but de pratiquer une chasse immorale et non durable.

Nous poursuivons ici les commentaires de la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux en réponse à l'argumentation en faveur de la chasse de loisir et de ses excès.

Emmanuel Verhegghen

1. Les chasseurs régulent-ils la faune ?

Lorsque le chasseur s'autoproclame « régulateur de la nature », il est à la fois juge (expert en écologie) et partie (chasseur). Il n'est donc pas indépendant, comme doit l'être un expert en écologie, puisqu'il défend la plupart du temps ses intérêts propres, c'est-à-dire le

« gibier » et non l'ensemble de la biodiversité. Dans cet esprit, le « Conseil supérieur Wallon de la Chasse » devrait logiquement être subordonné au « Conseil supérieur Wallon de la Conservation de la Nature » qui doit fixer les règles, le Département Nature et Forêts de la Région wallonne (DNF) étant chargé de les faire respecter.

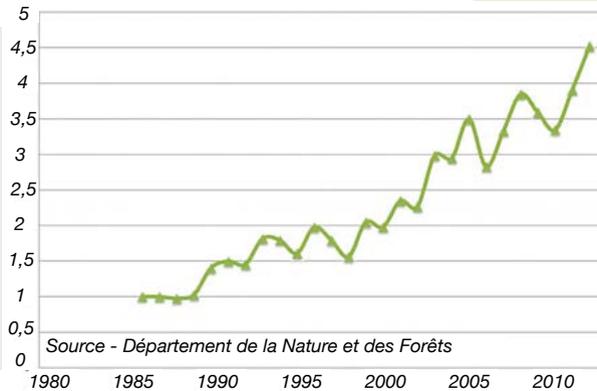


« Les déséquilibres induits par la « chasse gestion » contribuent aujourd'hui à l'érosion de la biodiversité sur des territoires importants ». Lionel Delvaux (IEW).

« La régulation déléguée aux chasseurs s'avère être un échec dont les conséquences, particulièrement pour la biodiversité, continuent d'être sous-estimées ». Lionel Delvaux.

Le concept de régulation de la faune, selon les chasseurs-consommateurs, est très réducteur : il consiste à tirer en grand nombre le gibier qu'ils ont volontairement et artificiellement rendu pléthorique dans la nature. C'est une démarche similaire à celle du pompier pyromane: mettre le feu pour ensuite prétendre être utile pour éteindre l'incendie. Et ce chasseur n'arrive pas à éteindre le feu ..., puisque la population de sangliers en Wallonie a quadruplé en 30 ans, créant un déséquilibre néfaste à la nature. Quelle hypocrisie de certaines autorités politiques, complices car elles autorisent le nourrissage, de présenter ensuite ce chasseur comme le sauveur face aux dégâts causés à l'agriculture par le sanglier.

« La stabilité de la nature est due à l'action entrecroisée, compensée, de très nombreux facteurs, donc aussi des prédateurs variés. Je suis bien trop conscient et trop admirateur des carnassiers pour être un adversaire du principe de la chasse. Si j'en veux aux chasseurs c'est avant tout pour leur haine des autres prédateurs. Le prédateur doit être peu nombreux par rapport aux espèces dont il se nourrit et pas trop bien armé pour leur capture. S'il y a eu des prédateurs trop efficaces ils se sont détruits eux-mêmes en détruisant leur gibier. ... Les chasseurs, pour la plupart, voudraient être les seuls prédateurs. C'est ne rien comprendre aux équilibres complexes



Source - Département de la Nature et des Forêts

Evolution du nombre de sangliers tués par la chasse, représentant l'évolution des populations wallonnes (1985 = 1) qui ont quadruplé en 30 ans.

de la nature et c'en est à se demander si se promener le fusil à l'épaule est bien le bon moyen de pénétrer son intimité ». Robert Hainard.

« Le chasseur chasse pour réguler la faune ».

« En fait, encore maintenant, malgré le contenu de certains discours, il est évident que le comportement de la toute grande majorité des chasseurs est en contradiction avec les principes d'une gestion « en bon père de famille » de notre patrimoine naturel. La chasse s'accompagne en effet, sauf exception rare, de toute une série d'aberrations écologiques: piégeage ou limitation des carnivores, utilisation de poisons contre les rapaces, élevage en vue du tir (faisans, sangliers), introduction d'espèces non indigènes (Mouflon, Perdrix rouge, Faisan vénéré) ou de souches étrangères d'espèces indigènes (Cerfs de Hongrie, Lièvres de Tchécoslovaquie ou de Pologne, voire de sanglochons !), cloisonnement de l'espace forestier par des clôtures, comme si les autoroutes ne suffisaient pas à limiter les échanges génétiques; absence de plan de gestion reposant sur des bases biologiques... ». Roland Libois.

Le chasseur qui extermine les renards et les autres « nuisibles », celui qui nourrit le gibier pour développer ses populations de manière artificielle avant de le tuer, celui-là ne régule pas la faune, il la déstructure et il détruit ses biotopes. En effet, par le développement excessif et massif des populations de gibier, par le tir et le dérangement, il fragilise tout l'écosystème, en ce compris les plantes et les animaux ; même les points d'eau deviennent des mares de boue. Les animaux qui échappent au tir deviennent plus craintifs. Une modification de la distribution géographique des espèces s'opère.

A l'inverse, dans la nature, la biodiversité évolue lentement et s'équilibre d'elle-même selon les milieux. Il s'agit d'un processus complexe qui résulte de la coévolution de tous les vivants sur terre et de l'interaction de ceux-ci, en réseaux et à diverses échelles, avec les écosystèmes.

L'homme moderne a déjà un impact considérable sur les équilibres naturels et sur la faune et la flore : agriculture intensive, agrochimie, fractionnement géographique par les infrastructures de transport, bétonnages et asphaltages, « assainissements » des milieux marécageux, réchauffement climatique, pollutions diverses, épuisement des ressources naturelles, etc. Dans ce contexte, les dérives de la chasse de loisir constituent une pression supplémentaire sur la faune et les biotopes. Elles deviennent un facteur aggravant qui accélère les disparitions et contrecarre les efforts réalisés par d'autres pour la sauvegarde et la protection de la nature.

La gestion de la faune et de ses habitats est une responsabilité du propriétaire mais avant tout de l'autorité publique et doit être assumée par le DNF. Cette gestion doit se baser sur des données objectives et doit veiller à l'intérêt général de la collectivité. En l'occurrence, son but doit être de veiller à assurer des conditions de vie naturelle à la faune sauvage afin de la protéger et de la sauvegarder à long terme.

La régulation des grands mammifères, en l'absence de prédateurs naturels, nécessite un suivi scientifique permanent de la faune.



Seuls des plans de tirs sélectifs, établis par le DNF sur cette base objective, permettent de viser l'équilibre naturel et non la maximisation des tableaux de chasse.

« Le chasseur remplace les grands prédateurs ».

Les chasseurs ont traqué, voire éliminé, pendant des siècles, avec acharnement, tous les prédateurs qu'ils considéraient comme des concurrents. Aujourd'hui, ils prétendent encore se substituer à eux. Même les plus petits de ceux-ci, comme les « becs droits et crochus » (les corvidés et les rapaces dans le langage des chasseurs) sont toujours persécutés. C'est ainsi que, régulièrement, s'élève la voix du chasseur pour dire qu'il y a trop de pies, de corneilles, d'autours et de buses.

Certains d'entre eux réclament alors la cessation de la protection des corvidés et des oiseaux de proie, qu'ils jugent trop abondants.



Pour le chasseur, réguler c'est donc éliminer: comme le renard, dont la destruction est inutile et contreproductive puisque les individus tués sont systématiquement remplacés par les jeunes d'autres territoires qui doivent ensuite, eux aussi, être tirés ; ce brassage forcé des populations a alors pour effet de favoriser la dispersion des maladies (zoonoses).

« Que la marche du monde soit basée sur le triomphe du fort et l'élimination du faible, c'est une idée trop simple. Il est nécessaire qu'un équilibre s'établisse, car le fort ne peut régner sur le désert et il ne faut pas télescoper l'idée d'évolution en imaginant que la nature fournisse sans cesse au fort de nouveaux organismes avec qui se mesurer. Le mécanisme de cet équilibre, c'est justement que la crainte du puissant délivre les faibles de leurs peurs réciproques et les coalesce contre lui. Il s'établit ainsi un équilibre entre une certaine masse de petits et quelques puissants, qui ne peuvent pas être très nombreux, car le manque d'espace vital les pousse à se détruire, par concurrence violente ou plus simplement par les privations ». Robert Hainard.

Que les prédateurs soient régulés par le nombre de leurs proies et qu'ils les recyclent dans l'écosystème, c'est une loi écologique que le monde de la chasse de loisir refuse d'entendre. Pourquoi ? Car elle dit l'inutilité de celle-ci pour la nature : la régulation de la faune se fait par l'écosystème lui-même. Dans ce système les prédateurs naturels font partie d'une chaîne trophique où proies et prédateurs s'équilibrent les uns les autres depuis toujours.

La nature n'a pas besoin des dérives de la chasse mais plutôt d'espaces et de milieux naturels plus équilibrés. Le retour en Wallonie des grands prédateurs, comme le Lynx ou le Loup, doit être accepté et favorisé. L'intervention du chasseur doit se limiter

LA JOURNÉE MONDIALE DU RÉFUGIÉ



DANS LA FORÊT UN GRAND CERF REGARDAIT PAR LA FENÊTRE UN LAPIN VENIR À LUI ET CRIER AINSI: "CERF, CERF, OUVRE-MOI OU LE CHASSEUR ME TUERA". "LAPIN, LAPIN, ENTRE ET VIENS ... ME SERRER LA MAIN ... air connu

Kroll - Le Soir

à se substituer à ces prédateurs s'ils sont absents et s'il n'y a pas de solution alternative.

« La chasse, facteur de sélection ».

La prédation est un comportement par lequel un animal localise une proie et produit un effort pour la tuer dans le but de la consommer. Le prédateur procède suivant la loi du moindre effort : il recherche l'animal le plus déviant par rapport à la moyenne, celui qui est blessé, malade, épuisé. Le prédateur naturel sélectionne donc ses proies, souvent les plus faibles; en outre, sa présence permanente induit une dispersion plus importante de celles-ci, ce qui est bénéfique à l'équilibre global de la nature. Le prédateur contribue dès lors au maintien d'une population saine de ses proies qui, a contrario, se sont adaptées à la prédation qui s'exerce sur elles.

Il paraît évident que le gibier n'a pas été sélectionné par l'évolution pour faire face au chasseur en réagissant comme il le ferait face à un prédateur naturel pour se défendre. Pourtant,

le chasseur prétend se substituer aux prédateurs naturels. Son impact sur la faune est, cependant, fort différent que celui qu'exerce la prédation naturelle, d'autant plus qu'il injecte dans la nature du gibier d'élevage, totalement inadapté à la vie sauvage, ou qu'il le nourrit artificiellement.

Puisque les prédateurs contribuent à l'équilibre de la nature, il faut donc les favoriser, eux, plutôt que les combattre, et non la chasse. D'ailleurs, ces prédateurs disparaissent ou diminuent proportionnellement au nombre de leurs proies disponibles. Mais, malheureusement, lorsqu'une espèce diminue (Perdrix, Sarcelle par exemple), plutôt que d'accepter un moratoire sur la chasse, le chasseur-consommateur préfère continuer son hobby avec du gibier factice, élevé ou nourri de manière intensive. La chasse d'élevage ne peut pas mener à l'équilibre des populations et du biotope.

La vision de la nature par la chasse « en conserve », qui se résume à l'animal chas-

sable artificialisé et non à la faune naturelle dans son ensemble, est une position très réductrice.

2. La chasse limite-t-elle les effectifs du « gibier » qui dégrade les forêts et les cultures ?

« Seule la maîtrise des populations des cervidés et des sangliers par les chasseurs permet de régénérer et diversifier la forêt ».

Non, la chasse de loisir a pour seul effet de réduire ses propres excès.

« En l'absence des grands prédateurs naturels, cette maîtrise n'est possible qu'en donnant au DNF, et non aux chasseurs, la responsabilité de l'équilibre forêt/gibier au bénéfice du patrimoine naturel et du budget communal, tout en encourageant la chasse à licences qui donne la possibilité de chasser à l'affût quelques jours par an (10 à 15 jours par chasseur) en dehors des week-ends (sauf le samedi matin). Lorsque les quotas fixés par le DNF ne sont pas atteints, des chasses collectives (à l'affût) sont organisées en novembre. Cette chasse est prioritairement réservée aux locaux et est donc plus démocratique. L'affût permet un tir sélectif, les animaux ne sont pas stressés par les rabatteurs bruyants. Le nourrissage n'est plus nécessaire et l'état sanitaire de la faune est meilleur ».
Michel David.

La régulation de la nature se fait par elle-même car elle s'autogère depuis toujours et lorsqu'un accident survient elle trouve les solutions adaptées à la nouvelle situation (résilience).

En l'absence des prédateurs et sans chasse, nous aurions aussi des populations de cervidés et de sangliers qu'il faudrait contenir et qui

seraient la cause de dégâts sur la biodiversité. Leurs populations seraient alors limitées par les ressources en nourriture disponibles et par les maladies.

Il y a donc lieu de favoriser le retour des grands prédateurs, ainsi que la chasse sélective pratiquée par des chasseurs non consommateurs et d'interdire la chasse de loisir et tous ses excès.

De quel droit 0.3 % de fusillots peuvent-ils exterminer la faune que 99,7 % de copropriétaires préféreraient voir survivre ? Ces nemrods « repeuplent », paraît-il. Mon œil ! Ils lâchent quelques volailles : perdreaux, faisans, quasi domestiques, soignés au grain avant de l'être au plomb ». Hervé Bazin.
(Chiffres adaptés à la Wallonie)

« Les prélèvements cynégétiques de faisans et de perdrix sont insignifiants et se substituent à d'autres causes de mortalité ».

Ce raisonnement ne tiendrait que si la faune était variée, à son optimum démographique et en équilibre avec les ressources naturelles du milieu et si les « prélèvements » de la chasse étaient limités. Mais ces conditions ne sont plus réunies depuis longtemps et la chasse de loisir s'ajoute aux autres causes de mortalité de la faune. Certes, la disparition et la régression des espèces et de leurs populations est due en premier lieu à la disparition des biotopes favorables, à la rapidité du changement climatique, à la pollution, aux pratiques agricoles intensives, à l'étalement urbain, au trafic routier, au morcellement des zones naturelles de plus en plus petites, etc. Mais ce n'est pas une raison pour y rajouter une cause supplémentaire comme la chasse.

Il suffit d'ailleurs d'interdire la chasse d'une espèce pour voir ses effectifs remonter, comme cela a été constaté en période de guerre, ou



dans les territoires non-chassés, et décrit abondamment par des études scientifiques.

3. La chasse est-elle indispensable et nécessaire ?

« Chaque année, à l'automne, une partie de la population humaine mâle de notre pays empoigne ses fusils, et se précipite dans les campagnes pour tuer. Sans autre raison, sans aucun besoin que le plaisir de tuer ... Les héros s'en donnent à cœur joie, ça sent la poudre, la plume vole, et on termine par un gueuleton. Le grand air et le meurtre donnent bonne mine... Au fusil, au piège, à la strychnine, on tue, on tue, on tue ... ». René Barjavel.

« Une gestion de plus de 40 ans sans chasseurs, sans lâcher ou nourrissage de gibier, existe dans le canton de Genève, en Suisse, depuis 1974. Les populations d'ani-

maux y ont retrouvé un meilleur équilibre naturel. Depuis, les espèces qui pouvaient être chassées ne se sont pas accrues de façon excessive et les dégâts causés par le gibier ont diminué. Certaines espèces sont revenues. La plus grande partie des problèmes que la suppression de la chasse a posés a été des problèmes humains : politiques ou psychologiques et non pas des problèmes écologiques. Elle démontre qu'une alternative (respectueuse des milieux et de la souffrance des animaux) à la chasse de loisir est possible et réaliste ».

Luc Fournier.

Ce sont plutôt la protection et la restauration des biotopes qui doivent être privilégiés et non la chasse. Ce dont la nature a surtout besoin c'est de quiétude et d'un espace libre suffisamment grand.

La seule justification éthique de la chasse est le prélèvement d'un intérêt sur un capital gibier

en équilibre. Dans le cas où une espèce gibier grandirait naturellement mais avec excès, par exemple du fait de l'absence de prédateurs, le DNF devrait prendre les mesures appropriées et faire appel aux chasseurs s'il n'y a pas d'alternative.

« Le Département Nature et Forêts impose des quotas minimums d'animaux à tuer ; le chasseur est poussé à abattre beaucoup ! »

Ces quotas laissent croire au grand public que les chasseurs sont des superprédateurs indispensables, alors qu'ils sont à l'origine du mal qu'ils disent devoir combattre. En réalité, sans nourrissage et lâcher d'animaux, ces quotas ne seraient pas nécessaires pour réduire des populations gonflées artificiellement par ces mêmes chasseurs au moyen d'une gestion cynégétique visant à obtenir des tableaux de chasse plantureux.

Les limites devraient plutôt jouer à l'inverse: interdire ou limiter la chasse des espèces menacées de disparition, comme la Perdrix grise et la Sarcelle d'hiver, avec obligation de restaurer les habitats.

4. Le « gibier » appartient-il aux chasseurs ?

Les chasseurs n'admettent généralement pas qu'un tiers émette un avis sur leur gestion du gibier car ils paient cher pour exercer leur loisir. Mais ont-ils pour autant tous les droits sur la faune ? Il faut se poser la question de savoir à qui appartient le gibier.

En fait, la faune sauvage est qualifiée de « res nullius » en droit civil, c.-à-d. elle n'appartient à personne et donc pas plus aux chasseurs qu'à d'autres. La faune sauvage est libre et chacun doit avoir le droit de l'observer. De nos jours et

vu sa raréfaction, elle est avant tout un patrimoine naturel commun à préserver, au point qu'il est à présent admis que les générations actuelles en sont responsables et comptables vis-à-vis des générations futures.

Même le « gibier » de repeuplement est « res nullius » dans la nature. Il n'appartient pas non plus aux chasseurs qui le confinent pourtant dans des territoires de chasse.

« Le chasseur a mandat de gestion sur le patrimoine naturel de la faune sauvage dont il est à la fois détenteur et responsable. Il peut accomplir cette gestion parce qu'il puise dans son hérité les sources de son attitude de capacité ». (Naturopa n° 52, 1986, page 30).

Autrement dit, des intérêts particuliers se font passer pour un intérêt public et la capacité de chasser se transmettrait par hérédité. Nous voilà revenu à l'époque moyenâgeuse où le seigneur avait droit de vie et de mort sur ses sujets, humains ou non ! Un tel discours, toujours d'actualité pour certains, n'est plus crédible : car les besoins de chasser de l'homme d'autrefois ont disparu et parce que la biodiversité doit s'appréhender globalement et non pas par le prisme de la chasse.

5. L'artificialisation de la nature

Les chasseurs sont propriétaires ou louent des espaces naturels pour y créer, en vertu de leur droit de chasse, un environnement artificiel dédié à leurs activités ludiques. Autant tirer pour son loisir sur des cibles non vivantes.

A propos du nourrissage du « gibier ».

« L'absence de nourriture en hiver est la principale manière dont la nature régule le sanglier ». Valéry Schollaert.



Mieux vaut une chasse raisonnée qui élimine les sangliers en automne et diminue la concurrence pour la nourriture en hiver, qu'une population abondante nourrie artificiellement toute l'année.

Élever des animaux (faisans, colverts, perdrix) pour les lâcher dans la nature, importer du petit gibier en plaine, lâcher du sanglier d'élevage et nourrir le gros gibier en forêt ... pour tirer ensuite ces animaux semi-domestiqués sont des dérives évidentes de la chasse « moderne ». Ces pratiques ne respectent manifestement pas l'éthique et la tradition dont se revendiquent les chasseurs.

En effet, plutôt que de respecter l'idée première du nourrissage qui était de ne le faire qu'exceptionnellement, soit en période de grand froid et donc de disette pour le gibier, soit afin de contenir le gibier en milieu de forêt afin de protéger les cultures, le chasseur nourrit, comme c'est le cas pour le sanglier, avec excès : de manière

non limitée dans le temps, sur de grandes surfaces et aussi à proximité des lisières.

Alors, au lieu d'une portée par an, le sanglier, nourri abondamment, en fait deux et la population explose. Ce nourrissage profite indirectement aussi aux cervidés et à d'autres espèces. Ensuite, par débordement, l'augmentation du gibier en forêt favorise son expansion et la colonisation des milieux agricoles adjacents. Les chasseurs prétendent ensuite qu'il faut réguler les animaux trop nombreux par le tir !

Voir le document de Lionel Delvaux « La Forêt wallonne, une chasse gardée » à propos du nourrissage et de ses « points noirs ».

Les animaux nourris artificiellement et excessivement ne sont plus sauvages, ils prennent la place des populations locales et les fragilisent. Cet accroissement du gibier est voulu par les chasseurs mondains afin de réaliser de gros tableaux et satisfaire les actionnaires de la société

té de chasse. Ce type de chasse d'affaires est une mascarade écologique.

Les surdensités de gibier compromettent la régénération des forêts en étant la cause originelle des dégâts aux plantations et aux peuplements forestiers.

« Parmi les effets indirects importants », le nourrissage altère considérablement le développement d'une multitude d'espèces non cibles. Ainsi, des non cibles (geais, mustélidés...) profitent directement ou indirectement de cette manne alimentaire et contribuent avec le sanglier à la déprédation des nids d'oiseaux nicheurs au sol et ce dans des proportions et sur des surfaces importantes. Plus grave, les sites de nourrissage « dissuasifs » sont également accessibles et sont fréquentés par les cervidés. Le cerf et le chevreuil s'y retrouvent très régulièrement et pas uniquement quand la nourriture naturelle se fait rare ou à la mauvaise saison. Utilisé dans le cadre d'une « chasse gestion », le nourrissage dissuasif du sanglier permet de maintenir et, dans une certaine mesure, de fixer des populations importantes de ces deux espèces de cervidés, sans rapport avec la capacité d'accueil de la forêt ». Lionel Delvaux.

A propos des lâchers d'animaux pour la chasse.

Le lâcher dans la nature d'animaux, importés ou non, issus de l'élevage, crée des pollutions génétiques (le patrimoine génétique est adapté aux conditions locales et varie, pour une même espèce, suivant les zones géographiques) et introduit dans la nature des maladies provenant d'enclos, ce qui conduit à l'élimination des souches sauvages qui sont les seules à garantir l'avenir des espèces. Les animaux relâchés sont parfois des hybrides qui participent eux

aussi à la banalisation de la faune. Ces lâchers concernent diverses espèces, comme indiqué ci-avant, et diluent la biodiversité génétique locale.

Avec la disparition progressive et l'extinction locale du Lièvre, de la Perdrix, de la Caille, due principalement aux pratiques agricoles industrielles, les territoires ont été vidés de leur maigre faune sauvage. Est-ce gérer naturellement que de compenser ces disparitions par des lâchers massifs d'animaux d'élevage, dans un territoire de quelques ha, pour ensuite récolter, après le feu nourri des invités, un maximum de « pièces » ?

« Les lâchers entraînent le maintien d'une forte pression de chasse qui s'exerce aussi sur d'autres espèces, de façon non rationnelle, pouvant entraîner leur régression... ».

F. Biadi et P. Havet.

« Cette pratique est indéfendable devant l'opinion publique ». Michel d'Ornano, ministre de l'environnement (France), 1980.

« Il n'y a guère de différence de fond entre cette pratique et le tir au pigeon vivant interdit ». Michel Crépeau, ministre de l'environnement (France), février 1983.

« Les territoires de chasse deviennent des basses-cours ». H. Baledent.

Le repeuplement d'animaux d'élevage pour le tir se double très souvent de piégeage car ces animaux inexpérimentés (stressés, malades, blessés) attirent les prédateurs en nombre plus important, qui sont alors tués. D'ailleurs, en augmentant artificiellement et de manière massive les populations de gibiers/proies, la chasse de loisir augmente le nombre de prédateurs ... qu'elle combat ensuite comme concurrents.

Quant à la mortalité des animaux lâchés, elle est importante et est due aux difficultés d'adaptation à la vie sauvage.

« Le chasseur organisé nous prétendra qu'il enrichit la nature par des apports de gibier élevé ou d'importation! Grave erreur! Car non seulement ces chasses sont vidées de leur substance sauvage par le piégeage pour la protection des ces « poulets colorés », mais l'irruption soudaine de milliers de volatiles ahuris et omnivores provoque des répercussions désastreuses sur la faune locale, déjà réduite volontairement, et soudainement privée de ses ressources naturelles et contrainte de partager un habitat déjà restreint ». Roger Arnhem.

A propos du dérangement de la faune.

La chasse a également un effet négatif indirect, le dérangement: celui-ci rend les animaux plus sensibles aux activités humaines et ne leur permet pas de tirer parti correctement des ressources naturelles. Il perturbe aussi le comportement animal en rendant nocturne des animaux diurnes, en modifiant le comportement social des groupes d'individus et leur hiérarchie.

Surtout en période hivernale, le dérangement fait fuir les animaux (envols, déplacements) et occasionne des dépenses énergétiques qui provoquent la fonte des réserves lipidiques et protéiniques, ce qui se traduit par des animaux affaiblis.



Les dérangements perturbent également la reproduction naturelle des individus déjà affaiblis ou obligés de se déplacer prématurément. Ils provoquent des distances de fuite plus élevées.

6. Les chasseurs restaurent-ils les biotopes ?

Les chasseurs de loisir favorisent artificiellement le gibier par intérêt cynégétique. Certaines actions très rares, comme la plantation de haies, bénéficient indirectement aussi à d'autres espèces.

« La gestion de l'espace naturel par l'homme se définit par l'ensemble des actes visant à la plus grande diversification possible, aussi bien des structures des sols que des espèces de plantes et d'animaux qui vivent dans des écosystèmes résultant d'évolutions naturelles, abiotiques et biotiques. Ces actes apportent un enrichissement pour l'ensemble de la diversité des espèces et aux structures des paysages. Ce n'est que dans certains cas limites que la chasse peut s'inscrire dans la gestion de l'espace nature, mais elle n'est en aucun cas cette gestion elle-même, contrairement à ce que les organisations cynégétiques veulent faire croire ». Nederlandse Vereniging tot behoud van Natuurmonumenten.

La gestion cynégétique banalise les biotopes et diminue la diversité des espèces qui y sont présentes. La chasse de loisir ne restaure rien, elle abîme.

« La conservation de la nature recouvre l'ensemble des mesures prises ou à prendre pour garantir la sauvegarde des espèces, animales et végétales, ainsi que de leurs conditions de vie à l'état sauvage. Elle trouve son fondement dans la volonté de transmettre un certain patrimoine aux générations futures, cela tant pour des rai-

sons scientifiques, économiques qu'esthétiques ou éthiques ». Roland Libois.

7. Les arguments écologiques des chasseurs.

« Les chasseurs pratiquent une chasse durable et éthique ».

« L'élite cynégétique est bien représentée au sein des Conseils cynégétiques ou dans les organes représentatifs du monde de la chasse. Elle freine toute forme d'écologisation de la chasse et d'ouverture aux autres acteurs ». Lionel Delvaux.

La biodiversité au sens du monde de la chasse n'est pas la biodiversité naturelle. Elle se résume pour certains à trois catégories d'animaux à tuer : le « gibier », les « inutiles » et les « nuisibles ». Leur vision de la nature se résume à l'armement et au « gibier » et est caractérisée par une négation des principes fondamentaux de l'écologie des biotopes, comme l'équilibre entre proies et prédateurs dans une pyramide de la chaîne alimentaire la plus diversifiée possible en espèces différentes.

La gestion des biotopes doit avoir une visée plus large que la gestion dirigée à des fins cynégétiques. Elle doit favoriser l'évolution spontanée et complexe de la diversité biologique et bénéficier à toutes les espèces indigènes. En fait, il n'y a plus de place pour la chasse sous sa forme ludique actuelle.

Nombreux sont les chasseurs qui semblent d'une grande ignorance en matière de faune sauvage et de gestion des biotopes. Alors, combien y a-t-il de chasseurs naturalistes, fins connaisseurs de la faune et respectueux de la vraie nature, comme l'était l'écrivain ardennais Adrien de Prémoré à une époque déjà lointaine ? Et dans quelle mesure sont-ils écoutés et suivis par leurs fédérations ?



STEN

POUR DURER, ÊTRE DURÉ!
TOUTE L'ANNÉE SAUF
DU 15 AU 31 JUILLET
POUR NOUS!

5 MOIS
POUR NOUS!

La gestion cynégétique du grand gibier (cerf, chevreuil, sanglier) conduit à une densité excessive dont l'impact négatif sur la forêt et sur la biodiversité est considérable. La surabondance de ce gibier bouleverse gravement les écosystèmes. De multiples nuisances accompagnent l'arrivée brutale de ces animaux en surnombre : chasse non sélective, hécatombe d'insectes rares, de reptiles, de batraciens, perturbation de l'organisation sociale des populations, propagations de maladies, etc.

Une fois tué, le gibier est emporté et n'est pas consommé dans le circuit écologique. Sauf lorsqu'il est, vu son nombre excessif, pléthorique et laissé sur place ... voire enterré !

« De telles surdensités de grands gibiers ne sont pas le fait du hasard... Y contribuent indirectement une terrible compétition entre chasseurs pour louer les territoires communaux, compétition qui a fait flamber les loyers de chasse. La raison de

cette compétition accrue se trouve dans la disparition du petit gibier des plaines, suite à l'évolution des pratiques agricoles. Et les investissements (outre le loyer, le garde-chasse, les traqueurs...) doivent être rentabilisés. Pour y arriver, il faut un territoire de chasse giboyeux. Si on paie 1.500 euros pour une journée au grand air, ce n'est pas pour perdre son temps à attendre un éventuel gibier. Aussi, le gérant veille sur son capital : il faut préserver les laies, biches et chevrettes ! Comment ? Avec des consignes restrictives de tir, parfois clairement formulées ou précisées sous couvert. Ensuite, en recourant largement au nourrissage « dissuasif » qui, comme son nom l'indique, dissuade le cheptel d'aller voir si l'herbe est plus verte sur le territoire voisin. Nourries au grain chaque jour de l'année, les laies deviennent plus productives et restent en place. Ajoutons à cela la vo-

lonté du bailleur de maintenir les clôtures en forêt pour s'assurer que le gibier ne fuie pas après les périodes de chasse. » Lionel Delvaux.

Dans la nature, la sélection naturelle engendre une efficacité accrue des prédateurs et le perfectionnement des moyens défensifs des proies. Il est rare qu'une des deux parties s'assure un avantage décisif pour autant que l'environnement ne subisse pas de modification brutale ou que de nouvelles espèces n'y soient introduites.

« En moyenne, 550 autorisations de destruction du Pigeon ramier sont accordées annuellement par les Directions du Département Nature et Forêts en dérogation à l'application de la Directive oiseaux pour la prévention des dommages importants aux cultures. Ces dérogations sont même parfois accordées alors qu'il n'y a aucune culture à protéger, au contraire, les cultures concernées sont destinées à la chasse ! ». Michel David.

« Demandes d'allongement de la durée de la chasse ».

Les chasseurs n'ont de cesse de presser les autorités politiques et administratives afin d'étendre leur pratique. Ainsi, par leurs actions de lobbying et de promotion de la chasse, ils cherchent à allonger les durées de chasse, même la nuit, et à supprimer la protection dont bénéficient certaines espèces, qualifiées de nuisibles parce qu'elles sont des prédatrices naturelles. Une de leurs justifications est qu'il faut tirer le gibier excédentaire ... mais qui est dû à leur gestion cynégétique.

8. Mesures de protection ou demandes de destruction ?

« Il faut limiter la prolifération des espèces, comme disent les gens qui ne songent ja-

mais à limiter la leur. Jusqu'à un certain point nous sommes tous d'accord, mais je songe aux millions de pigeons migrateurs qui couvraient de leur vol le ciel des Etats-Unis : c'est une espèce aujourd'hui éteinte, dont il ne subsiste qu'un misérable spécimen dans un musée de la Nouvelle-Angleterre ». Marguerite Yourcenar.

Le lobby de la chasse est systématiquement opposé aux mesures de protection. Il se soucie avant tout de promouvoir la chasse et de défendre les chasseurs. Le projet « Nassonia » nous l'a encore rappelé récemment. Mais où sont donc les chasseurs qui sont prêts à arrêter leur loisir, afin de permettre la protection des espèces et la reconstitution des populations sauvages ?

Selon l'Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie il ne subsistait plus qu'environ 3.700 couples de Perdrix grises en Wallonie et ce chiffre est en diminution continue ; l'aire de répartition de cet oiseau agricole se réduit chaque jour. Par contre, de l'ordre de 17.000 perdrix ont été lâchées dans la nature sur 41 % du territoire qu'elle occupait en 2006 ; si le nombre de perdrix lâchées est proportionnellement le même pour les autres territoires, il y aurait plus de 40.000 oiseaux lâchés annuellement.

En 2015, près de 10.000 perdrix ont été importées de France pour la chasse. Ce chiffre monte à 142.000 pour le faisan, en provenance de France et des Pays-Bas. Pour la sarcelle d'hiver la moitié de la population hivernante est tuée par la chasse chaque année !

Notons qu'il n'existe pas de chiffres précis quant aux nombres d'oiseaux lâchés, mais aussi tués, par la chasse en Wallonie. Eluder les statistiques permet d'éviter le débat !

Les chiffres de destructions concernant les corvidés sont édifiants : environ 50.000 Corneilles

LA MOITIÉ DES ANIMAUX SAUVAGES ONT DISPARU EN 40 ANS



noires et 25 000 Pies bavardes ont été tuées en 2013. A comparer, selon l'Atlas des oiseaux nicheurs, à 39.000 couples de corneilles et 30.000 couples de pies.

Pour les corvidés, les chasseurs en viennent même à se plaindre à la place des agriculteurs pour pouvoir les tirer.

9. Les conséquences de la chasse sur la faune

Impacts quantitatifs.

La chasse augmente artificiellement les effectifs du gibier et diminue ceux de la faune sauvage indigène par mortalité directe (les « prélèvements ») ou indirecte (les blessures) et par les dérangements qu'elle provoque. Trop rares sont les chasseurs qui plantent des haies, laissent sur pied des friches pour le petit gibier, ce qui profiterait à de nombreuses autres espèces...

Cette surpopulation animale dégrade les strates basses de la forêt, abîme les arbres et empêche

leur régénération naturelle; elle augmente les risques sanitaires et entraîne des dégâts aux parcelles agricoles.

Même les opérations de repeuplement du petit gibier sont contre-productives, comme l'indique la revue « Faune sauvage » de décembre 2006 : « ...on ne dispose pas d'exemples où le maintien de la chasse avec des lâchers annuels de perdrix permette de maintenir ou d'accroître l'abondance à long terme de la population ». Cette revue met également en évidence les impacts négatifs sanitaires et génétiques de ces lâchers. Cette thèse est aussi validée par l'Association Nationale (France) pour une Chasse Ecologiquement Responsable (ANCER).

Lorsque les prélèvements de la chasse sont supérieurs au taux de renouvellement de l'espèce la réponse logique serait de cesser la chasse.

Impacts qualitatifs.

La chasse de loisir, avec tous ses excès (pression de chasse inadaptée, aménagements des terri-

toires inexistantes, élevage du gibier), déstructure le système social des animaux, augmente la distance de fuite des animaux stressés, pas uniquement celle du gibier mais aussi celle de l'ensemble de la faune, ce qui, par ailleurs, rend plus difficile l'observation de la nature pour le naturaliste ou le simple promeneur.

Les espèces non chassées sont fragilisées elles aussi. Par exemple les oiseaux migrateurs ou hivernants qui sont amenés à dépenser de l'énergie du fait des dérangements ou qui doivent modifier leur distribution géographique pour trouver la quiétude.

10. La chasse des oiseaux migrateurs

« Les chasseurs sont capables de distinguer et de chasser les espèces durant l'heure qui précède le lever du soleil et l'heure qui suit son coucher officiel ».

Les chasseurs sont donc mieux capables qu'un ornithologue confirmé de reconnaître dans le noir une espèce d'oiseau ! En réalité, la chasse de nuit à l'aveugle est la cause du tir d'espèces migratrices et protégées. De plus, les détonations de nuit, à proximité des

mares, étangs et autres zones humides, mettent en fuite de nombreuses espèces protégées et en déclin, dont les roselières constituent des dortoirs importants. Avec l'obscurité qui s'est installée ces oiseaux sont alors contraints de se poser au hasard dans la campagne. Ces dérangements sont évidemment néfastes pour des oiseaux en migration ou en hivernage et qui sont déjà affaiblis.

Les oiseaux migrateurs sont un patrimoine commun local et international. Ils sont particulièrement vulnérables, car ils se reposent et se nourrissent dans des milieux qui se sont raréfiés, comme dans les marais dont le nombre et l'étendue ont fortement régressé, ou qui sont pollués. En effet, leurs terrains de nourrissage, que ce soit en migration ou dans leurs zones d'hivernage, ont disparu à vive allure, chez nous, mais aussi dans les autres pays. Ces milieux doivent être protégés intégralement,

plutôt que de servir de zone récréative aux chasseurs.

PRÈS POUR
LE TIR SÉLECTIF
DE NUIT ?



La chasse de tous les oiseaux migrateurs doit être interdite partout et en tous temps. Quels sens cela a-t-il sinon de protéger des oiseaux localement pour qu'ils soient chassés dans un autre pays ?

11. La pollution due à la chasse.

Les lâchers d'animaux dans la nature polluent génétiquement les espèces : hybridations massives, perte de l'instinct, dissémination de germes pathogènes, maladies, perte des souches naturelles, etc.

Les cartouches des chasseurs (petit gibier et gibier d'eau) sont remplies de billes de plomb, alors qu'il existe des cartouches alternatives non-toxiques. En conséquence, un grand nombre d'oiseaux meurt chaque année par une intoxication au plomb causée par la chasse. Cette grenaille de plomb, lâchée en grande quantité dans la nature, pollue à long terme les sols et les eaux et toute la chaîne alimentaire.

12. Le chasseur et la sécurité publique



Ouest-France

L'armement des chasseurs, l'abus occasionnel de l'usage de leurs armes et le non-respect des règles de sécurité occasionnent des accidents de chasse... qui ne frappent malheureusement pas que les chasseurs.

13. La chasse et les autres usagers de la nature

Il n'est pas démocratique d'empêcher, pour des raisons de sécurité, la grande majorité des citoyens de se balader le week-end dans la nature à cause d'une chasse en cours. Il reste le samedi pour chasser si le dimanche devient chasse interdite, comme demandé en France par une majorité de citoyens.

14. Conclusions

La chasse de loisir consiste à tuer une sorte de gibier qui est assimilable à des animaux de ferme, car il est nourri dans la nature par le chasseur depuis sa naissance (sangliers) ou parce qu'il est élevé (faisans, perdrix, etc.) par l'homme, puis introduit dans les territoires de chasse.

Ces dérives de la chasse sont inacceptables pour deux raisons majeures : la maltraitance animale et les déséquilibres écologiques causés aux biotopes, à la faune et à la flore.

Les chasseurs concernés ne sont en aucun cas les gestionnaires de la nature qu'ils prétendent être. Leur manière de chasser interrompt l'éthique de l'homme vis-à-vis de l'animal sauvage et pose des problèmes écologiques importants. Certains de leurs excès devraient être rapidement interdits :

- le nourrissage du sanglier ;



largement influencés par les idées et les moyens financiers des chasseurs de loisir.

Nous avons à nouveau pu le constater fin 2016 dans le cadre du projet dit « Nassonia », lorsque certains chasseurs ne cachent pas, dans les discussions nées autour de ce projet, qu'ils veulent s'approprier la forêt pour leurs activités cynégétiques ludiques ; ou dans le cadre du projet de privatisation des forêts domaniales, en discussion au Parlement wallon ; et puis encore à l'occasion de la proposition de

- l'introduction d'animaux d'élevage dans les territoires de chasse ;
- la destruction des prédateurs, comme le renard ;
- la chasse d'espèces en déclin comme la Perdrix ou le Lièvre et la Sarcelle d'hiver ;
- la chasse en période de reproduction.

Certains modes de chasse doivent disparaître, comme la battue à cor et à cri, qui doit être remplacée par la battue silencieuse ou la poussée d'affût.

Diverses formes de piégeage doivent être prosrites définitivement.

La chasse est encadrée par l'administration. Le DNF et l'Unité Anti Braconnage, malgré des ressources humaines et des moyens techniques trop limités, font un excellent travail. Malheureusement les décideurs politiques sont

encore à l'occasion de la proposition de modification de la Loi sur la Conservation de la Nature, du Ministre R. Collin, qui veut conserver la libre introduction d'espèces non protégées (faisans, perdrix, etc.) et faciliter la destruction d'espèces jugées prédatrices (corneilles et pies). Cet avant-projet de décret, qui devait améliorer durablement la loi sur la Conservation de la Nature, donc la biodiversité, apparaît, au contraire, comme une régression destinée principalement à favoriser le maintien d'une chasse constituée essentiellement de massacres d'animaux d'élevage ou semi-domestiques.

Or, la chasse ne devrait concerner que du gibier vivant dans des conditions naturelles. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'elle peut garder sa justification intrinsèque. Quant à l'élevage, comme il est pratiqué par la chasse de loisir, cela ne se pratique pas avec un fusil, mais dans une ferme. ●

Coopération animale :

Des oiseaux, des poissons, des chauves-souris, et des hommes...

Sur les terres rouges et encore préservées du Mozambique, vit un peuple connu sous le nom d'Yao. Depuis plus d'un million d'années, les hommes ont établi une collaboration des plus surprenantes avec un drôle d'oiseau : le grand Indicateur (*Indicator indicator*).

Samara Danel, doctorante en cognition aviaire.

L'objet de cette collaboration ? Un mets savoureux et recherché : le miel des abeilles sauvages. Grâce à des vocalisations uniques, l'oiseau appelle les hommes pour leur montrer la direction de la ruche la plus proche. Dès que les partenaires sont sur le site où se trouve l'objet de toutes les convoitises, les Yaos insèrent un bout de bois enflammé dans la ruche, et récupèrent le miel.

Généralement, ils en laissent toujours un morceau pour l'Indicateur, en remerciement, et pour que cette collaboration perdure dans le temps. Les hommes prennent également souvent l'initiative d'appeler l'oiseau, là aussi grâce à des vocalises spécifiques (p. ex., des sortes de bourdonnements), pour les aider dans leurs recherches. Sans l'aide de ce petit guide ailé, les Yaos seraient beaucoup moins efficaces pour trouver du miel. Mais ces deux espèces ne se contentent pas de s'appeler, elles se répondent également. L'Indicateur serait même peut-être capable d'estimer si les vocalisations de son ami bipède témoignent

d'un « bon collaborateur » ! Ainsi, comment deux espèces, aussi différentes soient-elles sur le plan phylogénétique, arrivent-elles à communiquer ? Cette question intrigue grandement les chercheurs, surtout lorsque l'on sait que l'ancêtre commun de l'Homme et de l'Oiseau existait il y a environ 280 millions d'années...

Ainsi, la coopération des Yaos et des Indicateurs engendre un bénéfice mutuel. En effet, d'une part, l'oiseau ne peut pas prélever, de lui-même, le miel dans la ruche; et, d'autre part, les hommes ont beaucoup plus de mal à trouver une ruche sans l'aide de l'Indicateur.

Cette interaction interspécifique particulière porte le nom de mutualisme. Il est important de noter que le mutualisme commence au départ par un parasitisme.



Indicateur (*Indicator indicator*)

tisme, c'est-à-dire qu'une espèce va profiter d'une autre espèce, mais ce profit s'avèrera être non pas un coût, mais un avantage pour l'espèce parasitée. Le mutualisme existe depuis la nuit des temps, et les exemples, au sein du règne animal, sont variés. Parmi les plus célèbres, nous pouvons citer l'interaction qui existe entre le Bernard-l'ermite (*Pagurus bernhardus*) et son anémone (*Anemone*). Le scénario évolutif est le suivant : un jour, un Bernard-l'ermite posa sur sa coquille une anémone. Cette dernière, étant fortement urticante, le protégeait indirectement contre les prédateurs. Cependant, le bénéfice n'était pas unilatéral, puisque l'anémone pouvait dès à présent, grâce aux déplacements du crustacé, sortir de son état d'immobilité permanente, et attraper davantage de petites proies dans les courants marins. De plus, le Bernard-l'ermite reste fidèle à son anémone, car dès qu'il change de coquille, il veille à la décoller pour l'installer sur son nouvel abri !

Un similaire est observé chez le Poisson-clown (*Amphiprioninae*), rendu célèbre en 2003 grâce au film d'animation des studios Pixar. Ces poissons vivent à l'abri des prédateurs au sein des anémones, dont ils ne ressentent pas le poison grâce à un mucus protecteur. En échange de sa protection, le Poisson-clown nettoie l'anémone et la débarrasse de ses déchets. Pour la petite histoire, les Poissons-clowns vivent en couple et leurs petits sont tous des mâles. À la mort de la femelle, le mâle est capable de changer de sexe pour prendre sa place, ce qu'on appelle, dans le jargon, l'hermaphrodisme successif. Ainsi, le père de Némou, ayant tragiquement perdu sa compagne au début du film, aurait dû rapidement changer de nom pour finir par s'appeler Marine ou Marina !

Egalement, on peut aussi citer le cas du Calao de von der Decken (*Tockus deckeni*), un petit oiseau endémique d'Afrique orientale, connu pour chercher sa nourriture en compagnie de



Calao de von der Decken (*Tockus deckeni*)

Bernard Dupont

Mangoustes naines (*Helogale undulata rufula*). Ces deux espèces forment une réelle communauté, au sein de laquelle chaque partie jouit d'un bénéfice propre. Les calaos attendent près du terrier des Mangoustes et les appellent, par des vocalisations spécifiques, si ces dernières tardent à se réveiller. Les mangoustes, quant à elles, retardent leur départ du terrier si les calaos sont absents. De plus, les calaos émettront des cris d'alarme pour avertir les mangoustes de la présence d'un prédateur (dont ils ne sont pas la cible), et n'attaqueront jamais les mangoustes juvéniles, bien qu'elles soient plus petites que certaines de leurs proies habituelles. Enfin, le stade le plus sophistiqué, parmi tous, concerne la symbiose. Cette dernière corres-



Vampire d'Azara (*Desmodus rotundus*)

Gerry Carter

pond aux interactions mutualistes obligatoires, où les partenaires ne peuvent survivre l'un sans l'autre. Par exemple, les Chauves-souris pollinisatrices ont développé un cas de symbiose avec des plantes spécifiques. Suite à la déforestation, les plantes deviennent de plus en plus isolées. Heureusement, les chauves-souris sont capables de parcourir des dizaines de kilomètres pour pouvoir les polliniser, et ainsi assurer leur pérennité. Également, certaines plantes ont développé des structures particulières (p. ex. : une fleur en forme de soucoupe), pour être plus facilement détectées par écholocation (les sons émis rebondissent sur tous les obstacles de l'environnement, permettant donc de voir le monde, et ce, même en l'absence de vision).

Parfois, une collaboration peut s'avérer très complexe chez les individus d'une même es-

pèce. C'est le cas, par exemple, chez le Vampire d'Azara (*Desmodus rotundus*). Cette petite bête vit en groupe d'environ une dizaine de femelles et de leurs petits. Ces groupes restent stables plusieurs années (c'est-à-dire que leur nombre ne se modifie peu ou pas), mais ils peuvent néanmoins accueillir de nouvelles femelles non-apparentées (non proches génétiquement). Ce petit animal volant est très fragile, et ne peut survivre plus de deux nuits successives sans nourriture. Néanmoins, cette fatalité peut être aisément contournée car une Chauve-souris mal en point peut toujours demander de l'aide à l'une de ses congénères. En moyenne, les chauves-souris donnent 5 millilitres de leur sang à celles dans le besoin. D'ailleurs, si une chauve-souris n'a pas pu s'alimenter durant 48 heures et qu'elle reçoit de la part d'une autre chauve-souris 5 millilitres de sang, cela lui procure encore 18

heures de sursis pour aller chasser, alors que la donneuse perd seulement 3 heures d'autonomie... Si on interdit expérimentalement aux vampires de s'entraider, le taux de mortalité atteint les 82 %, alors qu'il n'est en réalité que de 24 %... Egalement, ce don du sang est loin de se réaliser par hasard, les chauves-souris qui s'entraident restent en moyenne 60 % de leur temps ensemble. Ces animaux sont donc capables de se souvenir de qui les ont aidés, et de retourner la faveur lorsque leurs congénères sont à leur tour en danger. Par contre, si la faveur n'est pas rendue lorsque nécessité est, le vampire laissera son congénère périr en ne lui donnant plus son sang, ce qui implique la mobilisation de certaines capacités cognitives, telle une mémoire très développée.

Enfin, le rat-taupe est l'exception chez les vertébrés. Ce n'est ni un rat, ni une taupe, mais un rongeur sans poils, aveugle, et à la peau fripée. Il vit en Afrique où il se nourrit de racines et de tubercules dans les souterrains. Cet animal est, entre autres, beaucoup utilisé en laboratoire, car il serait insensible à la douleur et il aurait la capacité intrinsèque de détruire ses cellules cancéreuses. La société de cet étrange animal est très complexe, on dit qu'elle est eusociale. En effet, les rats-taupes sont les seuls vertébrés à partager avec les insectes sociaux trois critères fondamentaux : un recouvrement des générations, une spécialisation des tâches, et une caste stérile et reproductrice. Les rats-taupes ont donc une reine dominante, morphologiquement beaucoup plus imposante que les autres individus, et qui représente l'organe reproducteur. Pour assurer sa descendance, la reine garde quelques rats-taupes masculins à proximité, telle une réserve spermatique. Les rats-ouvriers vont, quant à eux, réaliser différentes tâches, comme le nourrissage des petits, le nettoyage... Parmi les rats-ouvriers, il y a même ceux qui creusent exclusivement la terre, et ceux qui vont l'éva-

cuer. Les rats-taupes-soldats, eux, assurent la protection et la défense de la colonie.

Pour conclure, qu'elles soient interspécifiques ou intraspécifiques, les coopérations animales ne font que mettre l'accent sur la relation inévitable que nous partageons avec la nature. Des animaux, bien que forts différents, sont capables de collaborer, parfois à très long terme, dans un but particulier. Du haut de nos bâtiments sécurisés et de nos sols bétonnés, nous avons presque oublié que nous vivions entourés d'autres espèces, que nous avons d'ailleurs totalement mises de côté...

L'apparition des premières grandes civilisations a provoqué cette sorte de « divorce », entre l'Homme et les autres animaux. Le statut de ces derniers s'est peu à peu transformé, pour devenir une sorte de légende fantasmée. Il suffit de se référer à certains mythes grecs pour l'illustrer, comme par exemple, au supplice de Prométhée, qui, attaché sur le Mont Caucase, voyait tous les jours arriver le grand et monstrueux Aigle de Zeus, mangeant inlassablement le foie du pauvre Titan, qui eut le malheur de donner le Feu aux Hommes... On peut également citer le mythe d'Alcyoné et de Ceyx, qui, vivant dans la joie et la félicité la plus parfaite, furent transformés en oiseaux marins, en comparant constamment leur bonheur à celui de Zeus et d'Héra. Le fils de Zeus, Apollon, avait d'ailleurs comme fervent messager, un corbeau. A l'origine, tous les corbeaux étaient blancs et avaient un son mélodieux. Apollon était amoureux de la jeune et belle Coronis. Mais cette dernière eut le malheur de tromper le Dieu avec un simple mortel. Le corbeau surprit les amants et alla conter ce qu'il avait vu au Dieu. Apollon tua Coronis, en lui infligeant une flèche en plein cœur, et punit le corbeau de son inconvenance, en lui attribuant un plumage sombre, et un cri peu harmonieux... ●

Bilan 2016 du centre de revalidation



Doucement mais sûrement, le Centre de Revalidation pour la faune sauvage de Bruxelles accueille de plus en plus d'animaux en détresse. Contre un peu moins de 2000 animaux en 2014 et en 2015, ce n'est pas moins de 2026 animaux cette année qui sont passés par nos locaux, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2015. Parmi ces animaux, 1293 faisaient partie de la faune sauvage et 56 % d'entre eux ont pu être sauvés, ce qui est comparable aux années précédentes.

Nadège Pineau

Quelques chiffres

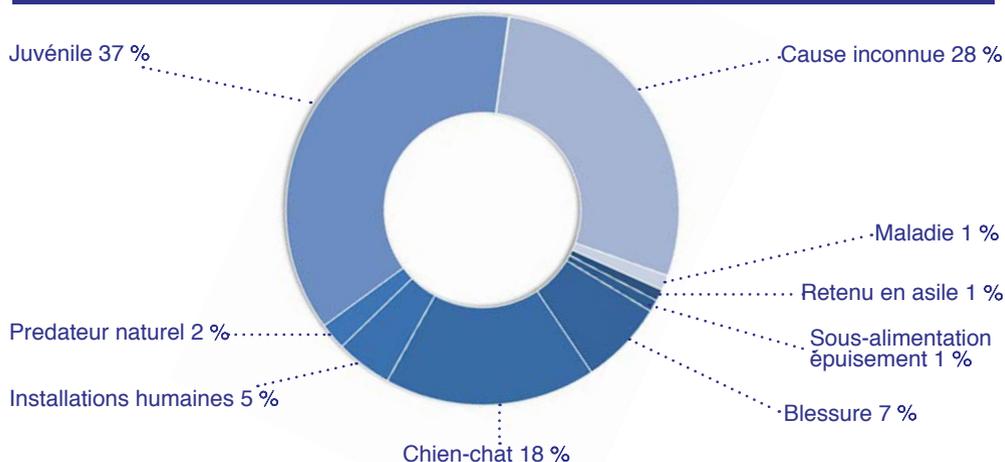
En cette année 2016, nous avons donc recueilli 2026 animaux, un nombre légèrement supérieur à l'année précédente. Mais cette petite augmentation est due à deux espèces particulièrement présentes cette année en centre de revalidation : le Hérisson pour les animaux sauvages (111 en 2016 contre 72 en 2015) et le Pigeon domestique pour les animaux dits domestiques (429 en 2016 contre 350 en 2015). Concernant la faune sauvage, 86 % des réceptions concerne des oiseaux. Ce ne sont donc pas moins de 1121 oiseaux qui sont passés

entre nos mains ! Le nombre d'oiseaux juvéniles accueillis est légèrement supérieur à l'année précédente (37 % en 2016 contre 32 % en 2015). Mais le plus remarquable, ce sont les causes « d'entrée » : en effet, les prises en charge suite à des attaques de chat ont doublé cette année, passant de 9 % en 2015 à 18 % en 2016 ! La population de chats en ville aurait-elle explosé ? Difficile à dire, car il existe peu de statistiques à propos du nombre de chats domestiques et aucune concernant les chats errants dans notre capitale. De plus, il est très difficile d'expliquer l'augmentation de



Auguste De Winter

CAUSES D'ENTRÉE POUR LES OISEAUX SAUVAGES INDIGÈNES



nos données, mais il est probable que les particuliers aient déterminé plus facilement l'implication d'un félin (ils ont pris le matou sur le fait !).

Mais bonne nouvelle : une grande révolution s'opère depuis le 1^{er} janvier 2017 : la stérilisation et l'identification des chats est maintenant obligatoire pour tous les détenteurs de ces petits félins ! En effet, l'identification va permettre dans un premier temps de déterminer le nombre d'individus présents dans les foyers, et surtout, il sera plus facile de retrouver le propriétaire d'un petit égaré. De plus, la stérilisation va éviter la prolifération des chats errants, et limiter le nombre de pauvres malheureux euthanasiés dans les refuges surchargés... Alors si ce n'est déjà fait, pour le bien de votre petit protégé, des autres chats et de la faune sauvage, contactez votre vétérinaire !

Les mammifères sauvages sont bien entendu également présents dans notre ville, et 171 d'entre eux ont été pris en charge par notre équipe. Ce sont les hérissons qui détiennent la palme d'or : 111 hérissons en 2016 contre 72 en 2015. Tous les centres de revalidation pour la faune sauvage d'Europe ont fait face à

cet afflux massif difficilement explicable. Il n'a pas été observé d'augmentation de la population en nature. Il semblerait donc que ce soit leurs causes de déclin qui soit responsable de leur arrivée en soin : utilisation des pesticides, dégradation de leur habitat, trafic routier, etc.

Oiseaux, mammifères, reptiles, ce ne sont donc pas moins de 1293 représentants de la faune sauvage indigène qui sont arrivés en détresse dans notre centre de revalidation, dont voici les dix plus communs.

LES 10 ESPÈCES SAUVAGES LES PLUS PRÉSENTES EN 2016

1	Pigeon ramier	275
2	Canard colvert	135
3	Merle noir	122
4	Hérisson	111
5	Corneille noire	75
6	Pie bavarde	62
7	Mésange charbonnière	59
8	Martinet noir	57
9	Mésange bleue	37
10	Tourterelle turque	31



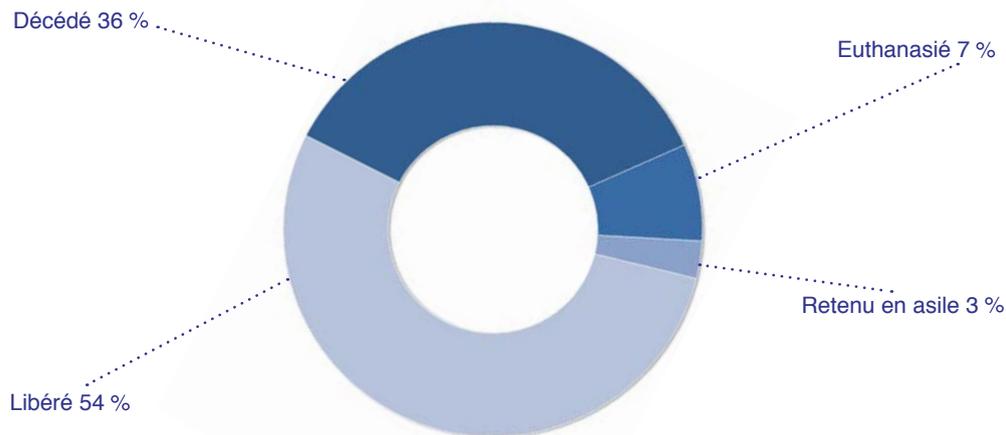
Lâcher d'une mouette rieuse ayant souffert d'une fracture de l'aile.

Sur les 1293 animaux sauvages indigènes accueillis, 701 ont été sauvés et ont retrouvé la vie sauvage, et 38 étaient encore en soin dans nos locaux au 1^{er} janvier 2017. Nous obtenons ainsi un taux de réussite de 56 % cette année. Même si cela paraît peu, ce ne sont pas moins de la moitié d'entre eux qui seraient morts sans notre intervention. Les animaux sauvages fuient l'homme, ceux qui peuvent être attrapés par des particuliers sont donc souvent déjà en très mauvaise santé... Une partie des animaux arrivant dans un trop mauvais état doivent d'ailleurs être euthanasiés pour éviter une souffrance inutile.

Concernant la faune domestique et exotique, ils ont été au nombre de 733 : 86 % d'oiseaux, 10 % de reptiles et 4 % de mammifères, dont les pigeons domestiques (429 individus) et les tortues aquatiques (58 individus) en sont les principaux représentants.

En 2017, les trois sous-espèces de tortues de Floride seront interdites à la vente dans toute l'Europe : c'est une belle avancée, car bon nombre d'entre elles se retrouvent jetées dans nos cours d'eau et nos étangs, représentant un sérieux problème pour la biodiversité.

CAUSE DE SORTIE POUR LES ANIMAUX SAUVAGES INDIGÈNES



Perdus, abandonnés, ou saisie, la plupart d'entre eux ont retrouvé une seconde famille, non bien sans mal !

Un travail de sensibilisation

Mais soigner les animaux ne suffit pas à les aider, il faut aussi sensibiliser la population à la protection de l'environnement !

Les 16 et 17 avril 2016 ont eu lieu, comme chaque année, nos journées portes ouvertes. Exceptionnellement, le public est autorisé à visiter nos locaux et à prendre connaissance de notre travail quotidien. Ces moments sont importants pour tous : ils nous permettent de sensibiliser le public à la protection de la biodiversité, aux dangers que la faune sauvage encoure, mais également au travail acharné de nos bénévoles qui nous aident quotidiennement et sans qui nous ne pourrions avancer. Cette année, elles auront lieu les 22 et 23 avril 2017.

Et un travail d'équipe

Grâce aux dons des particuliers, nous avons pu acquérir du matériel plus adapté, comme une cage d'élevage pour canetons, espèce que nous recevons malheureusement beaucoup en centre de soin (83 juvéniles reçus en 2016), et également très fragile. Cette nouvelle cage, adaptée à la particularité de ces jeunes oiseaux, nous a permis d'augmenter fortement le taux de survie de ces jeunes oiseaux ! De plus comme mentionné dans de précédentes revues, votre aide nous a aussi permis la réalisation de divers travaux.

Les animaux marquants de 2016

Mais laissez-nous vous présenter quelques pensionnaires de cette année :

En février, c'est une invitée de marque qui a été reçue chez nous, affaiblie par le mauvais temps : Un superbe Héron cendré femelle. Déshydratée et amaigrie, madame a quand même réussi à pondre un œuf d'une couleur vert pastel. Elle a

pu être relâchée quelques semaines après, sur le lieu même de sa découverte.

Vingt-huit renards ont été accueillis en 2016. Bien sûr, c'est une espèce loin d'être rare dans notre capitale. Pour la plupart victimes du trafic routier, nous observons de plus en plus la problématique du nourrissage. En effet, bon nombre de riverains, pensant bien faire, nourrissent les goupils. La conséquence en est désastreuse et ce pour plusieurs raisons : en les habituant à la proximité de l'homme, les renards sont de moins en moins craintifs. Ils n'hésitent plus à approcher, jusqu'à rentrer dans certaines habitations. Mais ils approchent également nos compagnons quotidiens : chats et chiens peuvent attaquer le renard et lui infliger de profondes blessures. Ce fut le cas d'un de nos patients, présentant des traces de déchirures sur le train de l'arrière, l'intérieur des cuisses





Lâcher d'un héron cendré.

ainsi qu'une profonde entaille au niveau du menton, mettant l'os à nu. Il a fallu beaucoup de temps et de soins pour que l'animal s'en remette complètement, mais il a pu enfin retrouver les joies de la liberté du côté de la forêt de Soignes.

Il est magnifique de vouloir aider la nature, mais il faut se renseigner afin de ne pas faire plus de mal que de bien... N'hésitez pas à nous contacter en cas de doutes, ou l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), qui sera ravi de répondre à vos questions.

Un matin d'août, notre soigneuse reçoit un appel concernant une observation peu courante: des particuliers ont remarqué, de leur fenêtre, un grand hibou, posé sur la corniche de l'immeuble d'en face, en plein centre de Bruxelles ! D'après eux, l'oiseau

fait des bruits de clochettes lorsqu'il se déplace... Il s'agit d'un Hibou Grand-duc, espèce présente à l'état sauvage dans notre plat pays, mais c'est bien là un animal échappé de captivité. La détention de ce type d'espèce est pourtant interdite à Bruxelles. En effet, selon l'ordonnance relative à la conservation de la nature du premier mars 2012, titre III, chapitre 1^{er} article 68, concernant les espèces européennes : « [...] la protection stricte implique l'interdiction [...] de les détenir en captivité ».

De plus, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux condamne la détention de ce type d'espèce sauvage, et particulièrement lorsque ces oiseaux sont utilisés dans le cadre des spectacles de rapaces. Tout est bien qui finit bien pour ce Grand-duc. Ce qui n'est pas le cas de tous les rapaces échappés de captivité ou maintenus attachés à des piquets.

En dépit de la loi, et malgré le bon sens, l'être humain a toujours voulu « posséder ». Et les animaux en font souvent les frais.

Voici deux exemples: le premier fut un Python réticulé, récupéré sur demande de police après le décès de sa propriétaire. Faisant partie des plus grands serpents du monde, ce python peut mesurer jusqu'à 9 mètres de long ! Il est à se demander l'intérêt de détenir un tel mastodonte en captivité, dans un terrarium qui



lui permettra tout au plus de tourner en rond... Le second exemple est beaucoup plus mignon, mais tout aussi incompréhensible. C'est un couple qui a trouvé dans l'armoire de leur fils une drôle de petite bête, inconnue au bataillon! Pour cause, il s'agit d'un animal interdit à la détention : le Phalanger volant. Ce petit marsupial vivant du côté australien n'est pas habitué à notre rythme de vie puisque c'est un animal nocturne.

Mais revenons-en aux animaux sauvages. Ce n'est pas non sans émotion que l'un de nos collaborateurs à l'IBGE, Willy Vandevelde, a découvert au mois de septembre en forêt de Soignes une Bondrée apivore ! Très affaiblie, elle n'était plus capable de prendre son envol et de continuer sa migration. En effet, ce rapace, qui se nourrit habituellement de guêpes, descend passer l'hiver en Afrique tropicale. Il a fallu bien longtemps pour la remettre sur pied et, hélas, il était trop tard puisque la migration était terminée. Elle a donc été transférée dans un centre de revalidation plus adapté pour passer l'hiver, et sera relâchée dès le printemps pour reprendre le cours de sa vie sauvage.

Un autre oiseau, plus petit, mais de plus en plus rare : l'Alouette des champs. Celle-ci a été retrouvée par un bagueur du musée des Sciences Naturelles. Après plusieurs semaines de soins, elle a pu être relâchée, et continuer sa route comme si rien ne s'était passé.

Une autre espèce non rare mais peu courante: le Hibou moyen-duc. Trois individus sont passés par nos locaux. Chiffre tout de même surprenant, car bien que ce Hibou puisse être rencontré en périphérie Bruxelloise, il est étonnant de le retrouver au cœur de la ville. Ce n'est certainement pas un oiseau des jardins et des parcs. Il est donc fort probable que l'accident (collision avec vitre, manque de nourriture) soit survenu durant un changement de territoire. Quoiqu'il en soit, sur ces trois indivi-



lus, l'un est décédé des suites de ses blessures ; l'autre a été relâché dans le biotope lui correspondant, et le troisième est encore en soin chez nous, mais retrouvera sa liberté très rapidement.

Tous ces animaux ne sont qu'un panel de ceux que nous croisons régulièrement. Ils nous émeuvent, nous surprennent, nous désespèrent, mais ils nous rappellent chaque jour pourquoi nous donnons tant de nous-mêmes.

Merci aux bénévoles et à nos donateurs, sans qui rien ne serait possible. Et un merci tout spécial à nos vétérinaires bénévoles, le docteur Lemmens et le docteur Henin, qui nous apportent tant ! Sans leur investissement et leurs connaissances, nous ne pourrions faire grand-chose !

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, en étant bénévole, membre ou donateur, vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur notre site web www.protectiondesoiseaux.be ●

Sauvage n'est [naît] pas domestique !

Suite à un article publié dans notre précédente revue et à la saison de reproduction arrivant à grand pas, il est opportun de rappeler qu'il ne faut jamais garder un animal sauvage chez soi, même un jeune tombé du nid. En voici les différentes raisons en quatre points.

Nadège Pineau

L'aspect physique

Chaque espèce possède un régime alimentaire particulier. Le respect de celui-ci est d'autant plus important lorsque c'est un oisillon en pleine croissance. Or, dans la plupart des cas, les nourritures données par les particuliers ne sont pas adaptées (on trouve toutes sortes de conseils sur internet, et même les pires !), pro-

voquant ainsi des carences alimentaires qui peuvent être irréversibles et condamner l'animal. Par exemple, le lait et le pain sont à proscrire. De plus, l'animal trouvé peut également présenter des blessures uniquement détectables et soignables par des vétérinaires spécialisés. Prenons l'exemple d'une fracture de l'aile qui, si elle n'est pas prise à temps, empê-



Auguste De Winter

chera à jamais l'oiseau de voler correctement. Les centres de revalidation pour la faune sauvage reçoivent trop souvent ces oiseaux mal pris en charge et donc devenus handicapés.

L'aspect psychologique

En « domestiquant » un animal, en le gardant près de l'homme, cela peut entraîner des séquelles psychologiques très importantes : troubles obsessionnels compulsifs, automutilation, etc. Rappelons que, au contraire des animaux domestiques comme les chiens et les chats, les animaux sauvages n'ont pas été sélectionnés pour supporter la captivité. Ils ne peuvent donc avoir une vie épanouie en étant détenus. De plus, si l'on relâche un animal élevé de manière trop proche de l'homme, plusieurs problèmes peuvent se poser : il a peu de chances de trouver sa nourriture par lui-même, étant dépendant du nourrisseur. De plus, il aura tendance à se diriger vers l'homme, et tous n'aiment pas les animaux autant que son sauveur ! Sans parler des chiens et des chats auxquels l'animal pourrait être habitué ! Eh oui ! Relâcher un animal capable de manger et de voler ne lui assure pas toujours une longue et belle vie.

L'aspect légal

Détenir ou transporter une espèce sauvage est interdit et punissable par la loi selon :

- L'ordonnance relative à la protection de la nature de 2012 pour Bruxelles.
- La Loi sur la Conservation de la Nature de 1973 pour la Wallonie.

Exceptionnellement, la détention et le transport d'une espèce protégée sont autorisés uniquement si l'animal est en danger et est transporté vers un centre de revalidation pour la faune sauvage.



Auguste De Winter

L'aspect déontologique

Malgré les bons soins que l'on peut donner à un animal recueilli, malgré les bonnes volontés du « sauveur », est-il vraiment correct d'empêcher un sanglier de courir à travers les bois ? Un rapace de voler au-dessus des champs ? Ou une pie de rejoindre ses congénères ?

Alors pour le bien-être psychologique, physique, pour donner sa chance à un animal sauvage en détresse que vous venez de trouver, contactez le centre spécialisé le plus proche de chez vous. Ils feront le maximum pour lui offrir la plus grande chance de retrouver sa vie sauvage dans de bonnes conditions.

Un animal né libre doit vivre libre !

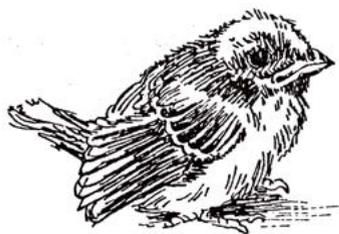
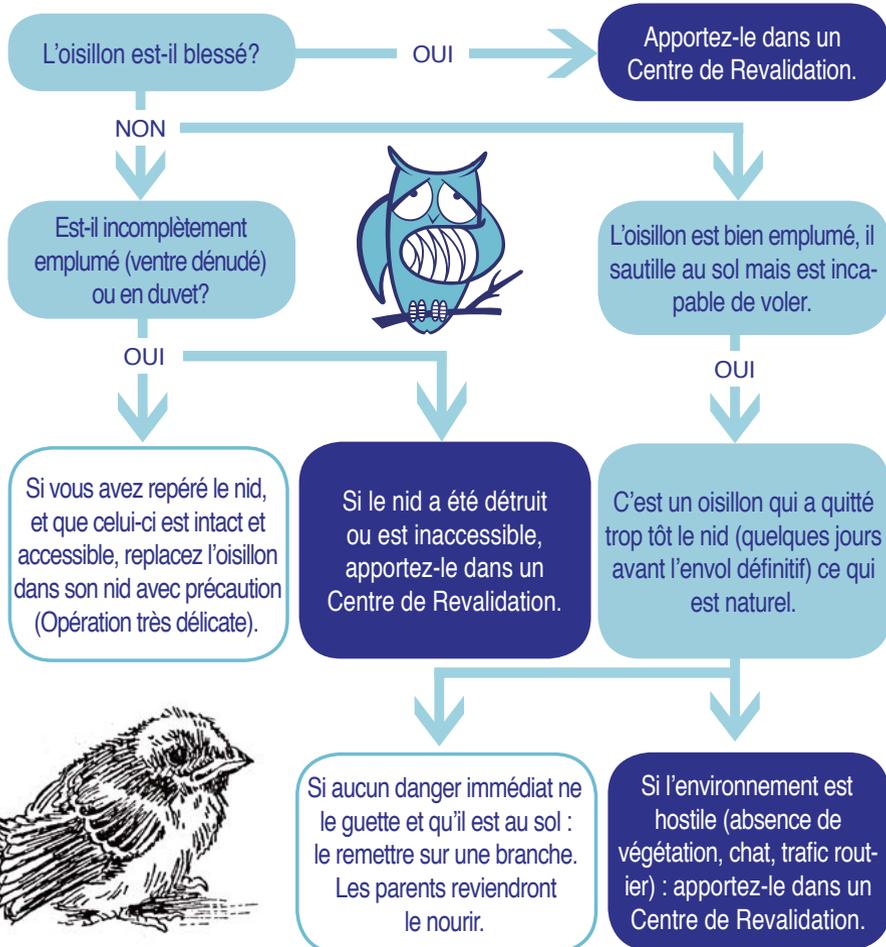
Vous avez trouvé un animal blessé ? Voici la marche à suivre :

La première chose à faire est de contacter un centre de revalidation au plus vite. Ceux-ci prennent en charge tous les animaux sauvages en détresse. L'objectif étant de soigner l'animal pour ensuite lui rendre sa liberté. Pour sa survie, ne tentez pas de le soigner vous-même.

Attention, certains jeunes animaux semblent abandonnés mais n'ont pas nécessairement besoin de votre aide. En effet, ils peuvent toujours être nourris par leurs parents. Il est donc souvent préférable de les laisser dans la nature. De plus, de nombreux jeunes oiseaux quittent le nid prématurément. Si le nid est accessible, vous

pouvez replacer l'oiseau à l'intérieur, à côté des autres jeunes.

Avant de saisir l'oiseau ou l'animal, observez son comportement et assurez-vous qu'il ait réellement besoin d'aide et qu'il n'est pas dangereux pour vous. ●



(Ce schéma convient aussi à de nombreux mammifères.)

« Nous adressons ce petit mot, avec tristesse, pour vous faire part du départ de Raymonde Martens. On la connaissait aussi sous le nom de Raymonde de Laeken. Elle fut bénévole relais durant une dizaine d'années pour le Centre de Revalidation situé à Anderlecht. Peut-être avez-vous eu l'occasion de la rencontrer ? Elle se donna sans compter pour aider de nombreux animaux sauvages en détresse. Chacun apporte sa petite pierre dans un centre de revalidation. Aussi, nous avons été touchés par son dévouement et voulions la remercier. Elle est partie maintenant s'envoler auprès des oiseaux. Nous adressons à sa famille ainsi qu'à ses proches nos sincères condoléances »



Vos dons font la Différence !

Aidez-nous à les aider !

Les soigner dans nos Centres de Revalidation

Aider les oiseaux, c'est les soigner quand ils sont blessés ou malades, et les relâcher dans les meilleures conditions de survie. Nos Centres de Revalidation pour la faune sauvage ont accueilli, l'année passée, plus de dix mille oiseaux.

Cela nécessite des frais importants d'installations, de vétérinaires, de médicaments, de nourriture... C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité.

merci

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux vous remercie pour tout ce que vous faites pour la nature.



Vos dons peuvent être versés au CCP BE43 0000 2965 3001 de la LRBPO, rue de Veeweyde, 43 - 1070 Bruxelles en mentionnant : « Don Centres de Revalidation ».

Centres de revalidation pour la faune sauvage



Les Centres de Revalidation pour la faune sauvage englobent les CROH*, les CREAVES*, les VOC*. Ils sont équipés pour prendre en charge les oiseaux et les animaux sauvages, en détresse. Ils détiennent toutes les autorisations requises pour accueillir, soigner et revalider les espèces protégées.

La Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux (LRBPO) gère le seul centre de la Région bruxelloise. Elle coordonne et aide les autres centres afin de maximaliser les chances de réinsertion dans la nature des animaux recueillis.

* CROH : Centre de Revalidation pour Oiseaux Handicapés (Bruxelles)

CREAVES : Centre de Revalidation pour les Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (Wallonie)

VOC : VogelOpvangCentrum (Flandre)

Numéro général d'appel des Centres de revalidation
Tél. 02 521 28 50 • protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION BRUXELLOISE

- 1 LRBPO, rue de Veeweyde 43 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 521 28 50
protection.oiseaux@birdprotection.be

RÉGION WALLONNE

Province du Brabant Wallon

- 2 Birds Bay A.S.B.L - Allée Bois des Rêves
Domaine provincial du Bois des Rêves
1340 Ottignies-LLN
GSM : 0495 311 421 • 0498 501 421 (de 9h à 20h)

- 3 L'Arche, allée du Traynoy 14 - 1470 Bousval
Tél. : 010 61 75 29

Province de Hainaut

- 4 CREAVES Templeuve, rue Estaffiers 29A
7520 Templeuve (Tournai)
Tél. : 069 35 24 83

- 5 Clos de l'Olivier A.S.B.L, rue du Bourrelrier 21
7050 Masnuy-St-Jean (Jurbise)
Tél. : 065 23 59 75 • GSM : 0475 92 38 11

- 6 L'Orée A.S.B.L, rue Basse 31
7911 Frasné-lez-Anvaing
Pierre Parez • Tél. : 069 86 61 38

- 7 Pierre Patiny, (**Ne recueille plus d'animaux**)
6140 Fontaine-l'Évêque • Tél. : 071 52 33 53

- 8 Virelles-Nature A.S.B.L, rue du Lac 42
6461 Virelles (Chimay) • GSM : 0476 94 22 25

Province de Namur

- 9 CREAVES de Namur, chaussée de Nivelles 343
5020 Temploux • GSM : 0477 70 98 03

Province de Liège

- 10 Le Martinet A.S.B.L, rue Fond Marie 563
4910 Theux • GSM : 0496 76 83 55

- 11 Administration communale de S'Nicolas,
Terril du Gosson, rue Chantraîne 161
4420 S'Nicolas
Tél. : 042 34 66 53
GSM : 0471 50 24 07

- 12 Berthold Thomahsen, Ländegasse 4
4760 Murringen (Bullange)
GSM : 0471 19 31 67

- 13 Les découvertes de comblain-au-pont A.S.B.L,
place Leblanc 13 - 4170 Comblain-au-pont
Tél. : 043 80 59 50

- 14 Annexe Masnuy-St-Jean, rue E.Permanne 7
4280 Wansin (Hannut)
Tél. : 019 63 44 01 • GSM : 0475 64 48 72

Province du Luxembourg

- 15 Jeanine Denis, rue du Parc 24
6990 Hotton • GSM : 0479 58 59 53



Recueillir • Soigner • Relâcher

RÉGION FLAMANDE

Province d'Anvers

16 Mieke De Wit, Langstraat 29/1
2270 Herenthout • Tél. : 014 51 40 41

17 Marcel Peeters, Holleweg 43 - 2950 Kapellen
Tél. : 03 664 73 81 • GSM : 0473 48 48 97

Province de Brabant Flamand

18 Marc Van de Voorde, Boeksheide 51
1840 Malderen • Tél. : 052 33 64 10

Province de Flandre Occidentale

19 Claude Velter, Provinciaal Domein Raversijde,
642 Nieuwpoortsesteenweg - 8400 Oostende
Tél. : 059 80 67 66

Province de Flandre Orientale

20 Nick De Meulemeester, Liedermeeersweg 14
9820 Merelbeke • Tél. : 09 230 46 46

21 Eddy De Koning, Kreek 52 - 9130 Kieldrecht
Tél. : 03 773 34 86 • GSM : 0472 36 51 03

22 Nancy Van Liefveringe, Filip Berlengée,
Hoge Buizemont 211 - 9500 Geraardsbergen
GSM : 0478 88 47 74 • 0475 25 40 75

Province de Limbourg

23 Sil Janssens, Industrieweg Zuid 2051
3660 Opglabbeek • Tél. : 089 85 49 06

24 Rudy Oyen, Strabroekweg 32
3550 Heusden-Zolder
Tél. : 011 43 70 89 • GSM : 0475 78 85 82

FRANCE

25 Groupement Ornithologique du Refuge Nord
Alsace (GORNA), Maison Forestière du Loosthal,
Route Départementale 134
F - 67330 Neuwiller-Les-Saverne
Tél. : 033 3 88 01 48 00

26 L. Larzilliere, rue R. Mahoudeaux - le taillis 11
F - 02500 Hirson • Tél. : 033 3 23 58 39 28

PAYS-BAS

27 Charles Brosens, Luitertweg 36 - NL-4882TD
Zundert, Pays-Bas • Tél. : 0031 76 597 41 65

LUXEMBOURG

28 Parc le'H, Dudelange 3428 - L - Luxembourg
info@centredesoins.lu • Tel: +352 26 51 39 90

JOURNÉES PORTES OUVERTES

CENTRE DE REVALIDATION POUR LA FAUNE
SAUVAGE DE BRUXELLES CAPITALE

22 & 23
AVRIL 2017
DE 10H > 17H

Ce sera l'occasion de
découvrir les activités
de notre personnel,
de nos bénévoles,
et les animaux présents



Photos : Auguste De Winter

STANDS • EXPO • PETITE RESTAURATION • TOMBOLA •
VISITE COMMENTÉE • CONCOURS • GUIDANCE NATURE



RENDEZ-VOUS
rue de Veeweyde, 43 - 1070 Anderlecht
www.protectiondesoiseaux.be

